



ROI MORVAN COMMUNAUTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE  
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
(Suivant décret 2015-1827 du 30 décembre 2015)

**ANNEE 2024**

Service déchets ménagers – mars 2025

## SOMMAIRE

### Présentation générale

- Territoire
- Compétence
- Organisation du service
- Equipements du service : déchèteries, contenants, locaux véhicules
- Personnel du service

### Indicateurs techniques

- Communication
- Prévention
- Prévention des biodéchets
- PLPDMA
- Précollecte
- Collectes
- Déchèteries
- Traitement
- Synthèse

### Indicateurs financiers

- **Modalités d'exploitation**
- Dépenses
- Recettes
- Coûts complets et coûts aidés : en cours d'élaboration
- Evolution des coûts

### Bilan et perspectives

### Glossaire

## PRESENTATION GENERALE : LE TERRITOIRE

21 communes, typologie « rural dispersé ».

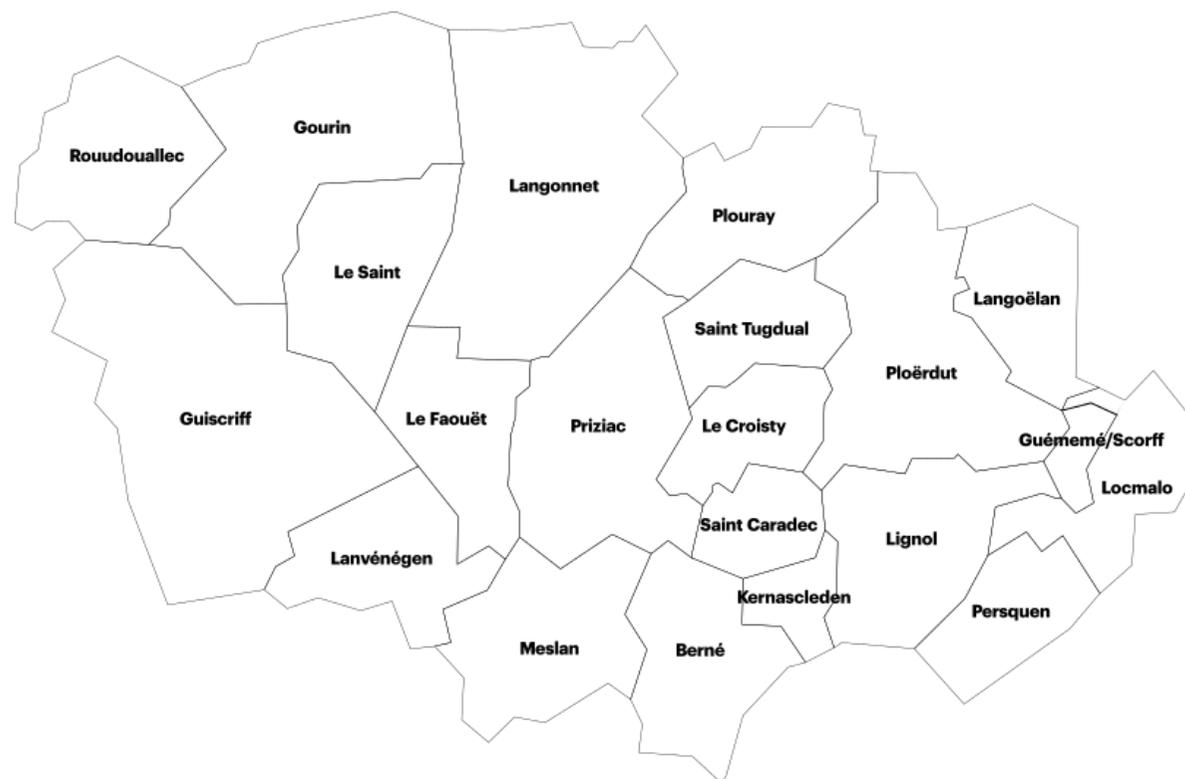
27 908 habitants population DGF.

24 787 habitants pop. municipale INSEE. 12042 ménages (taille d'un ménage 2.06)

25 428 habitants (pop. INSEE ajustée ADEME/SINOE)

764 km<sup>2</sup>

En moyenne 33 habitants au km<sup>2</sup>, pas de surclassement saisonnier.



## PRESENTATION GENERALE : LES COMPETENCES EXERCEES

Déchets résiduels (OMR)



Collectes séparatives – prévention



Déchèteries



Compétence Collecte	RMCom	RMCom	RMCom
Compétence Traitement	SITTOM-MI	SITTOM-MI - RMCom	RMCom



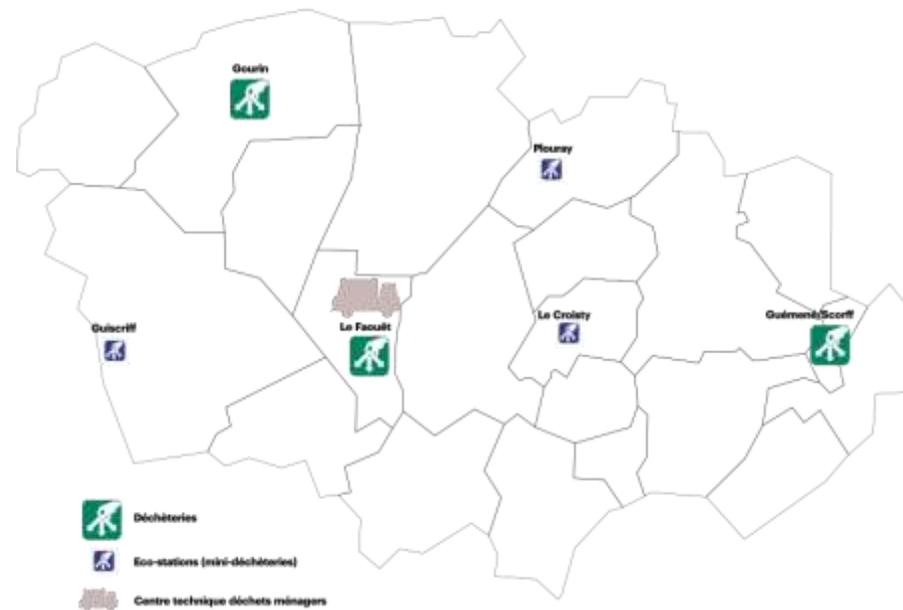
Roi Morvan Communauté a la compétence « collecte » et « déchèterie ». Elle est adhérente au SITTOM-MI.

Le SITTOM-MI a la compétence pour le traitement des ordures ménagères, des produits des collectes séparées des emballages légers, du verre, du papier et apporte une solution de traitement à la collecte séparée des biodéchets, le cas échéant.

## PRESENTATION GENERALE : ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Flux collecté	Mode de collecte	Organisation de collecte	Fréquence majoritaire
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte et points de regroupement	Régie, 4 équipes, 16 tournées	Une fois par semaine majoritaire (C1)
Emballages légers de collecte sélective	Points de regroupement	Régie, 2 équipes, 16 tournées, fin 2024	Une fois par quinzaine majoritaire (C0.5)
Verre, journaux-revues-magazines	Apport volontaire	Prestataires	Selon le taux de remplissage, C1 à C0.5 en majorité
Encombrants, végétaux, gravats, bois, métaux, cartons, DEEE, DDS, piles, batteries, lampes, ...	Déchèteries	Prestataires	Selon le taux de remplissage

### INSTALLATIONS DU SERVICE GESTION DES DECHETS DE RMCOM



## PRESENTATION GENERALE : DECHETERIES

La collectivité gère six équipements

- 3 déchèteries principales : Gourin, Guémené/Scorff et Le Fauët.
- 3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guiscriff, Plouray.

Depuis le changement de réglementation en 2012, 4 déchèteries sont classées ICPE sous le régime de la déclaration contrôlée. Les deux installations du Croisty et de Plouray ne relèvent plus du régime ICPE. Dans les faits, l'éco-station de Guiscriff est inférieure aux seuils.

La collectivité est propriétaire des bennes des éco-stations et des contenants de haut de quai (partie accessible aux usagers) des déchèteries : caissons DEEE, DMS, Recyclerie, PSE, plastique souple.



## PRESENTATION GENERALE : EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE



Bacs OMR 660 l



sacs cabas + bacs 1100 l



Colonne d'apport verre et papier



composteur à disposition chez l'utilisateur

## PRESENTATION GENERALE : LOCAUX DU SERVICE

Les personnels, véhicules et matériels du service sont regroupés au centre technique déchets ménagers, 5, route du vieux moulin, ZI de Pont Min au Faouët, depuis janvier 2012.

En 2018, une cuve à carburant a été installée pour les véhicules du service.



## PRESENTATION GENERALE : VEHICULES DU SERVICE

La collectivité utilise 7 bennes à ordures ménagères (BOM) : 6 bennes en collecte, et 1 véhicule de secours. Deux bennes latérales sont sur parc, hors service pour cession à la réception des prochaines bennes.

1 fourgon et 2 véhicules légers sont affectés au service.

En 2024, 1 BOM achetée en 2023 a été réceptionnée. Une benne, en cours d'achat, sera réceptionnée en 2025.

Fin 2024 le parc de BOM est constitué des véhicules suivants :

Bennes de collecte	année	PTAC	charge utile	type de benne	préhension	affectation	type de cabine.
RENAULT/SEMAT	2024	26 t	11.1 t	caisson fixe	arrière	CS	haute.
DAF/PACKMAT	2023	26 t	10.5 t	caisson fixe	latérale	CS	haute.
RENAULT/SEMAT	2021	26 t	11.4 t	caisson fixe	arrière	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2021	26 t	10.5 t	caisson fixe	latérale	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2020	26 t	10.7 t	caisson fixe	latérale	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2018	26 t	8.5 t	caisson déposable	latérale	OMR	haute.
MERCEDES/SEMAT	2014	26 t	11.6 t	caisson fixe	arrière	Secours	basse.
ACCESS/FAUN	2012	26 t	11.8 t	caisson fixe	arrière	Hors service	basse.
MERCEDES/LABRIE	2010	26 t	9.0 t	caisson déposable	latérale	Hors service	basse.

## PRESENTATION GENERALE : PERSONNEL DU SERVICE

Fin 2024, le service déchets ménagers est composé de 16 postes avec des renforts sur la prévention et pour la collecte sélective

- 6 postes de collecte des OMR,
- 4 postes de collecte sélective, en évolution du fait d'un basculement partiel de la collecte en benne arrière vers la collecte latérale mono-opérateur,
- 1 poste de support technique (entretien-maintenance et polyvalent),
- 3 postes technico-administratifs : coordinatrice régie, responsable de service et 1 chargée de projet collecte (CDD 2022-2025),
- 2 postes de prévention : 1 chargée de mission tri - prévention des déchets, 1 chargée de mission gestion de proximité des biodéchets (2023-2027)

Des agents temporaires sont recrutés pour les remplacements d'absence et pour surcroît d'activité, notamment via Alesi, association intermédiaire d'aide à l'emploi.



## INDICATEURS TECHNIQUES : ACTIVITE DU PERSONNEL

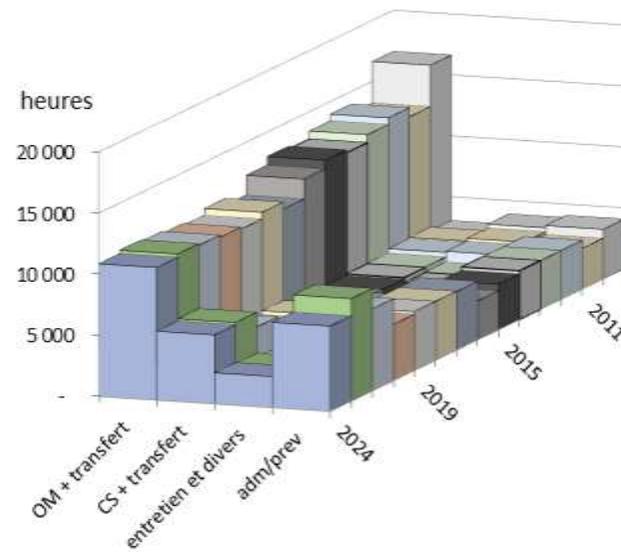
En 2024 le service totalise 26 026 heures de travail, équivalent à 16.2 temps complets (-6%).

La tendance est à la baisse :

- fin du contrat du chargé de projet TER,
- vacance une partie de l'année sur le poste prévention,
- légère baisse des heures régie : le surcroît lié aux phases de dotation sont compensées par le basculement de collectes avec 2 ripeurs vers des collectes latérales mono-opérateur.

Les heures de gardiennage des éco-stations ne sont pas comptées et concernent 3 postes à temps non complet pour 863 heures, occupés par des agents d'Alesi.

### Répartition des heures de travail selon l'activité



## INDICATEURS TECHNIQUES – PERSONNEL REGIE DE COLLECTE

Heures d'activité « régie » : 19840 h en baisse, équivalent à 12.4 temps complets du fait de la fin de la mobilisation pour installation des bacs et le passage de certaines tournées avec ripeurs à une collecte mono-opérateur en benne à chargement latéral. Le doublement du nombre de services « emballages » implique un poste de chauffeur supplémentaire.

132 heures de formation : FCO pour divers agents.

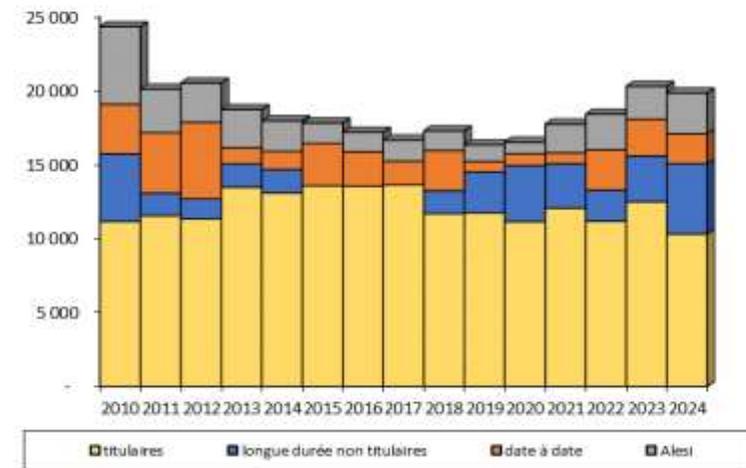
### Événements marquants de l'année, mouvement de personnel :

- 2 agents en arrêt maladie continu sur l'année, 1 agent en disponibilité, 1 agent démissionnaire.
- 1 poste de chauffeur en plus (doublement de la collecte des emballages)
- [La moitié du temps de travail est effectué par des contractuels](#), ce qui apporte de la souplesse mais pose aussi des problèmes de continuité de service.

Les postes de la régie de collecte sont occupés fin 2024 par :

- 6 titulaires en activité dont 1 à temps non complet.
- 4 contractuels en CDD longue durée en remplacement des titulaires indisponibles.
- 9 contractuels en CDD courts en remplacement des agents absents principalement l'été.
- 8 salariés d'Alesi en mission de remplacement d'agents absents, surcroît d'activité pour panne, tout au long de l'année.

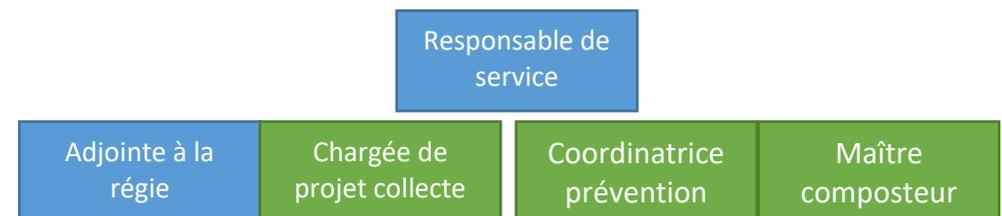
Heures de la régie de collecte, par type de contrat



## INDICATEURS TECHNIQUES – PERSONNEL ORGANISATION ET PREVENTION

Les postes sont occupés fin 2024 par :

- 2 titulaires en activité dont 1 à temps non complet
- 3 contractuels en contrats de projets ou vacance de poste permanent.



## INDICATEURS TECHNIQUES – COMMUNICATION TRI & PREVENTION

Des actions de communications sont réalisées tout au long de l'année par le service dont les principaux sont les suivants :

- Dépôt d'affiches et de flyers divers dans les communes + envoi dans les mairies et les médiathèques pour affichage
- Bulletins municipaux pour promouvoir des événements et des informations sur la prévention et le tri
- Publication d'évènements dans les « infos locales » de la presse
- Communiqués de presse / articles de presse
- Courriers pour faire de la sensibilisation aux erreurs de tri et invitation aux formations d'initiation au compostage et permanence de mise à disposition de composteurs
- Publication sur les sites internet de RCom et des communes
- Publication sur le Facebook de RCom et des communes
- Application des mairies (ex : panneaux pocket et intramuros)
- Affichage numérique communal
- Photos des événements
- Radio (rare)

### Disco'Soup au Fauët : une recette pour moins gaspiller

Un étal peu commun d'où s'échappait une bonne odeur de soupe a suscitè l'intérêt du public, mercredi 20 novembre 2024, sur le marché du Fauët (Morbihan). Roi Morvan communauté et les Cuisiniers Solidaires intervenaient dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Quest-France  
Fédéré le 20/11/2024 à 19h27

Abonnez-vous

LES PLUS TARD

NOTICES

Newsletter Lorient

Chaque matin, recevez l'actualité de Lorient et de ses environs avec Quest-France



Marianne Clouet et Léo Doucet de RM Com ont animé le « Disco'Soup » en présence des « Cuisiniers Solidaires » et avec le soutien du public. / QUEST-FRANCE



Lors du changement de mode de collecte des emballages (passage des sacs au bacs), une information est transmise aux habitants, accompagnée d'un guide de tri. Des permanences d'information et de distributions sont tenues dans chaque commune au fur et à mesure.

## INDICATEURS TECHNIQUES – ACTIONS TRI & PREVENTION

Les actions de préventions ont été arrêtées suite à l'indisponibilité de la chargée de prévention en avril 2024 et ont repris à mi-temps d'août à la fin de l'année.

Au cours de l'année 2024, les actions de prévention suivantes ont été réalisées :

- Janvier : **visite** de la station de transfert et du centre de tri de Plouédern par les agents du service gestion des déchets
- Janvier à mars : réédition de la deuxième version du **Guide Seconde vie** et distribution (500 exemplaires). Réimpression de 500 exemplaires pour stock de l'année
- Mars : communication sur **le Quiz tri** et distribution lors des **permanences de mise à disposition** de bacs de collecte sélective ou de composteurs
- Mars : participation au **Digital Clean up Day** : organisation d'ateliers avec Lionel Rauch, conseiller numérique France Service et installation de 3 boîtes de collectes de téléphones
- Avril : **animation** de création d'éponges **Tawashi** à la médiathèque de Gourin et **animation couche lavable** lors de la journée parentalité à Priziac avec le service jeunes de RMCCom
- Septembre - octobre : organisation des **Journées nationales de la réparation** : exposition photo, atelier réparation, atelier conseil numérique, atelier construire son composteur
- Octobre : suite du « digital clean up day » avec la **mise en place de 3 nouvelles bornes de collectes de téléphones dans les Espaces France Service** du Faouët, de Gourin et du collège Chateaubriand à Gourin. Envoi de 2 boîtes pleines de l'année précédente (14 kg collectés)
- Novembre - Décembre : **organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** : visite grand public du centre de tri du Rheu et visite élus de l'UVE de Pontivy, Disco'Soup, formation d'initiation au compostage et mise à disposition de composteurs, organisation d'un Repair Café, participation au Défi collèges (2 établissements)



## INDICATEURS TECHNIQUES – ACTIONS TRI & PREVENTION

Tout au long de l'année, des actions récurrentes sont également mises en œuvre.

- Envoi des **kits nouveaux arrivants** : 172 envois en 2024 (134 de mai à décembre 2023). Tous les mois un kit d'information est envoyé avec de la documentation sur les consignes de tri, la location de broyeurs, la mise à disposition de composteurs, des stops-pubs, la location de gobelets et Récup'R avec en plus de l'information sur les événements en cours.



- **Aide à la location de broyeurs** : 36 locations en 2024 (38 en 2023). Le service renouvelle tous les ans sa communication sur ce dispositif auprès des loueurs, via les kits nouveaux arrivants ou des publications sur le site Internet.



- **Service de location et de lavage de gobelets réutilisables** : 4 250 locations en 2024. Mis en place en 2021 avec une convention entre le SITTOM-MI, l'ESAT de Plouray et RCom. RCom s'assure de la communication autour de ce dispositif.

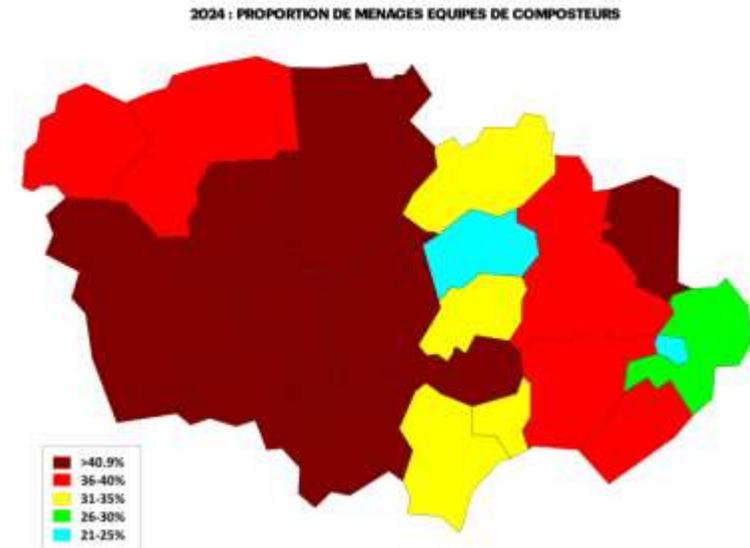
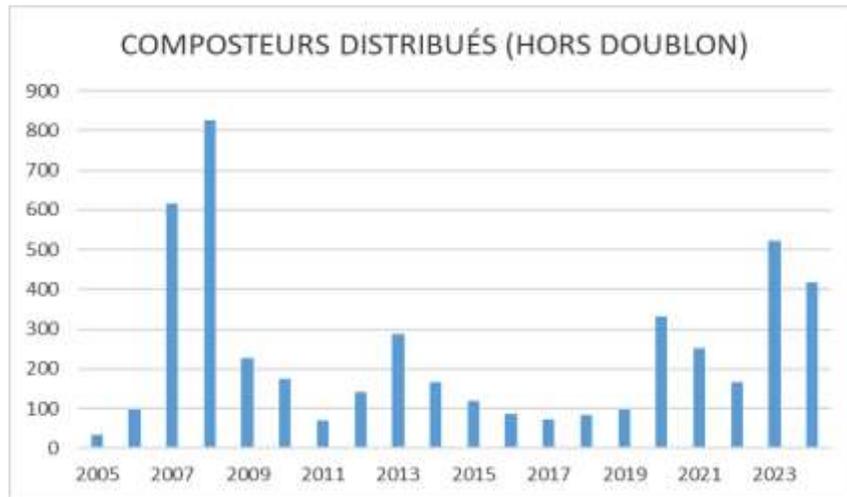


## INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION - BIODECHETS

Le déploiement du programme de gestion de proximité des biodéchets engagé en 2023 se poursuit jusqu'en mars 2027. Ce poste bénéficie d'un soutien de l'ADEME.

- **Développement du compostage domestique :**

Grâce aux actions menées par les chargées de prévention et maître composteurs, 418 nouveaux composteurs ont été mis à disposition en 2024 (522 en 2023), dont 254 composteurs de 320 l et 289 composteurs de 560 litres. Total cumulé depuis le premier programme : 4787 demandes (composteurs et bioseaux seuls, sans second composteur) soit environ 40% des ménages.



- **Développement du compostage partagé :**

Installation de 7 sites de compostage partagés : Roudouallec, Lanvéneën, Saint-Tugdual, Kernascléden, Langonnet, Saint-Caradec-Trégomel, Le Croisty



## INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION : RECYCLERIE RECUP'R

La recyclerie, composée d'un atelier et d'un magasin, est ouverte Zi de Pont Min au Faouët, 3 jours par semaine, depuis 2014. Il s'agit d'une recyclerie généraliste. Les équipements électriques et électroniques ainsi que les vêtements ne sont pas acceptés.

En 2022-2024 le site a fait l'objet d'une rénovation lourde et d'une extension pour regrouper les 2 chantiers d'insertion sur le même site : ressourcerie et chantier nature et patrimoine. Ceci permet des synergies et offre une certaine complémentarité selon les projets, comme le réemploi d'objets ou d'éléments en bois par le Chantier Nature et Patrimoine pour fabriquer et proposer du mobilier d'extérieur aux communes.

La ressourcerie est un service communautaire lié à la politique sociale qui sert de support à un chantier d'insertion ; la collectivité est l'employeur des personnes en CDDI. L'équipement fonctionne avec une équipe en chantier d'insertion et 2 encadrants. 1 conteneur maritime de collecte est installé par déchèterie, à Gourin, Guéméné/Scorff et Le Faouët. Normalement, une personne pour l'accueil des apporteurs est présente 3 jours par semaine dans chaque déchèterie.

La recyclerie permet de vendre des objets en bon état destinés autrement à être jetés. Cependant les vols et vandalismes sont une constante dans certaines déchèteries et ne favorisent pas une collecte préservante.

En 2024, 81 tonnes en provenance des déchèteries ou directement apportées par les personnes à Recup'R ont été vendues (+28%). Les objets qui ne sont pas réutilisables ou qui ne trouvent pas preneur sont ramenés à la déchèterie du Faouët.



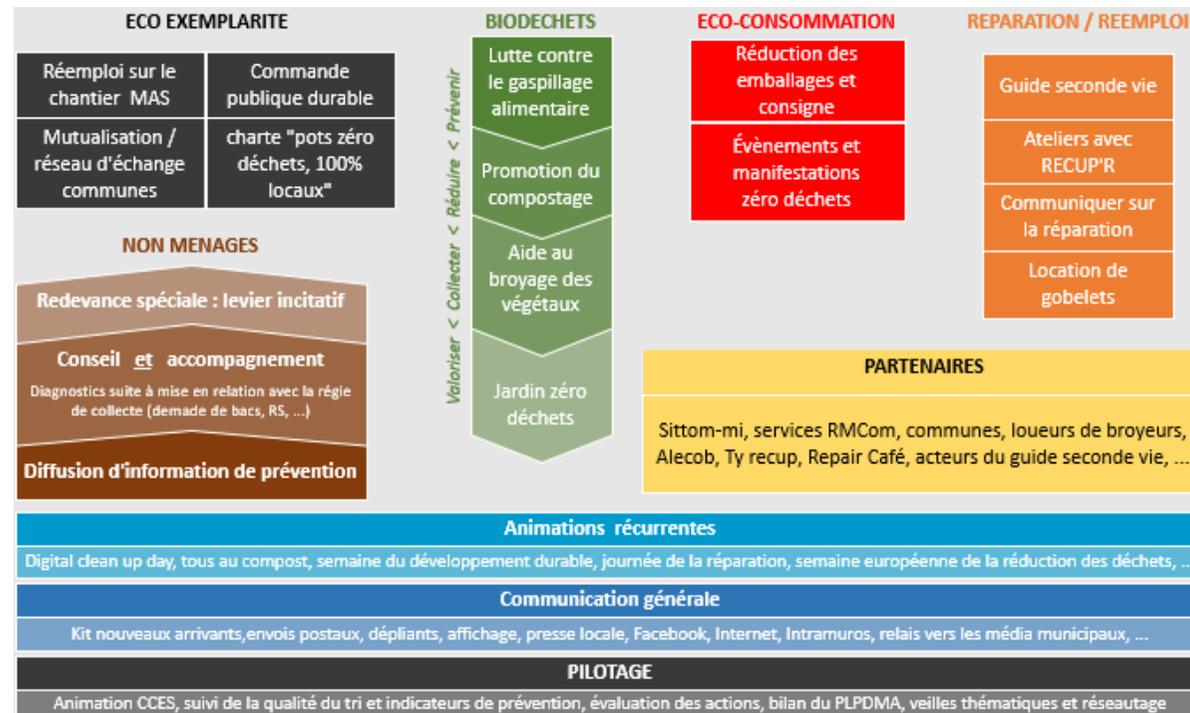
Rayons	Tonnages
Bijoux	80 kg
Tapis	200 kg
Animalerie	200 kg
Camping	230 kg
Puériculture	491 kg
Sacs et valises	521 kg
Multi-média	851 kg
Noel	913 kg
Cycle sport	1 527 kg
Cadres	2 523 kg
Jouets	3 486 kg
Matériaux bricolage	7 420 kg
Livres	7 611 kg
Bibelots	11 200 kg
Vaisselle	12 780 kg
Meubles	22 052 kg
Autres	8 646,96 kg

## INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION - PLPDMA

Compte tenu de l'indisponibilité de la chargée de prévention une partie de l'année, l'élaboration du PLPDMA a été décalé. Une interruption a eu lieu entre la phase de concertation avec les acteurs et celle de structuration et de priorisation des thématiques en vue de l'élaboration du plan d'action.

- **Janvier à mai 2024** : constitution de la commission pour définir les grands axes à investiguer pour le PLPDMA. Animation d'ateliers avec les acteurs professionnels, les non-ménages, les acteurs associatifs et les citoyens. Validation des actions envisagées et priorisation des actions avec la commission ;
- **Septembre – octobre 2024** : Rédaction du diagnostic et bilan du 1<sup>er</sup> PLPDMA ;
- **Décembre 2024 – mars 2025** : Élaboration des fiches actions
- **2025** : Validation des fiches actions, consultation publique, adoption en conseil communautaire et mise à disposition du document final au siège et sur le site internet ; transmission du projet au préfet et à l'ADEME

Suite aux consultations, des thématiques sont ressorties et classées en plusieurs axes de travail : biodéchets, réduire les emballages, favoriser la réparation, développer le réemploi, écologie industrielle et territoriale (non ménages), évènements et éco-exemplarité.



L'ensemble des actions de départ ont été classées selon trois niveaux de priorisation qui détermineront, en fonction des moyens alloués, les actions retenues et à développer sur la période 2025-2029.

## INDICATEURS TECHNIQUES : ACTIVITES LIEES A LA PRE-COLLECTE

- Fournitures de grands sacs d'un m<sup>3</sup> pour la collecte des polystyrènes et du plastique souple, en déchèterie.
- 273 cartons de sacs jaunes de collecte sélective ont été livrés dans les communes durant l'année pour les communes qui ne sont pas passées au sac cabas. La fin des sacs jetables est effective en octobre 2024. Tous les ménages ont eu la possibilité de s'équiper en sacs cabas réutilisables à la place.
- Rajout de contenants permanents ou saisonniers, déplacements, échange, remplacements de bacs endommagés ou volés : 413 interventions. Hausse de 25% en partie explicable par les modifications apportées avec la conteneurisation de la collecte sélective : nouveaux points, points déplacés, demandes de professionnels avec, au global, un parc de bacs qui a doublé.
- La dotation en bacs de collecte sélective en 2024 pour les phases 2 et 3 a fait l'objet d'un programme spécifique. Au final durant les 3 ans du programme d'équipements 2277 bacs de regroupement pour les emballages auront été installés. Un point de collecte est composé d'un bac ordures ménagères et d'un bac pour les emballages.
- En parallèle, 132 arceaux de maintien ont été mis en place.
- La mise à disposition de bacs fêtes durant l'année a concerné 41 manifestations pour un total de 359 bacs, en hausse. Ceci nécessite d'avoir un stock minimum d'une soixantaine de bacs, tant OMR que CS, pour pouvoir fournir plusieurs associations simultanément. Cela représente une aide indirecte d'environ 3500 € d'équivalent redevance spéciale, hors temps passé pour l'acheminement et la reprise des bacs et leur nettoyage.



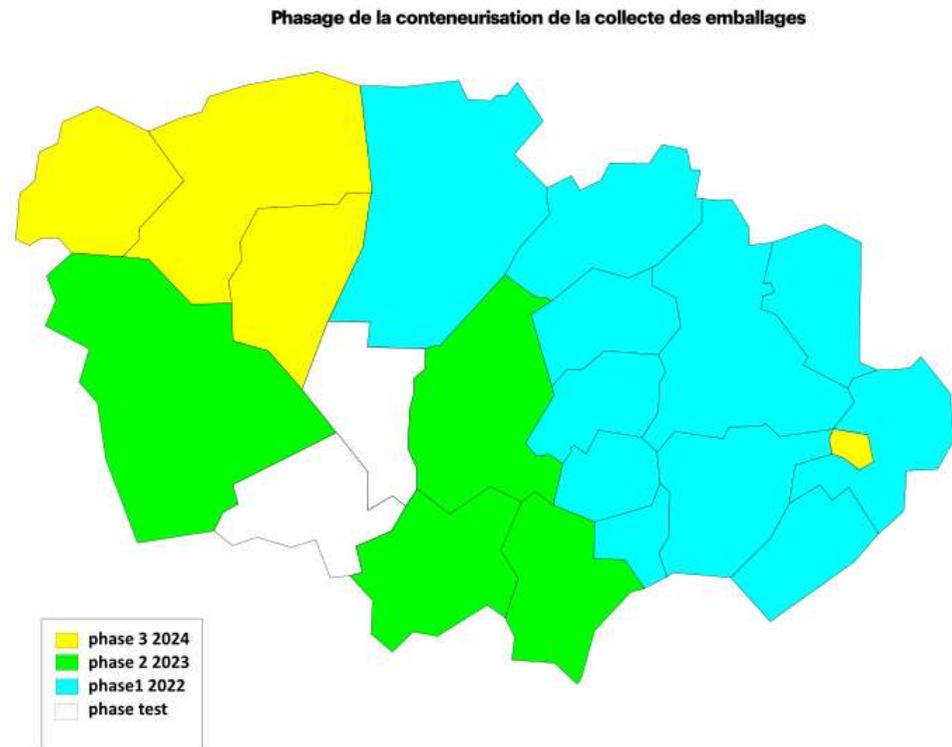
## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS : PRECOLLECTE ET DESSERTE

Fin 2024, la collecte sélective pour les ménages se fait en bacs de regroupement sauf dans la ZPPAUP de Guéméné/Scorff pour des problèmes de densité du bâti. Le déploiement de la phase 2 a été reporté au printemps 2024 du fait du retard de l'acquisition d'une benne de collecte. La phase 3 clôturant le programme s'est déroulée à l'automne 2024.

Lors de ces 2 phases, de nombreuses communes ont accepté la suppression des points d'apport volontaire avec une redistribution sur le territoire municipal du volume de bacs sinon concentré en un point et générant souvent des incivilités.

2407 bacs de collecte des emballages sont installés sur le territoire. Le ratio moyen d'équipement est d'un bac pour 9-12 personnes (selon la densité de population).

La collecte est faite tous les 15 jours.



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS : FREQUENCE DE COLLECTE

### Fréquence de collecte habituelle :

Collecte une fois tous les quinze jours (CO.5) de base. Mais une partie des PAV restent collectés 1 fois par semaine ce qui désoptimise la collecte.

Avec l'évolution des tonnages et la conteneurisation, l'organisation de la collecte évolue. Le service est passé progressivement de 8 tournées par quinzaine à 16 tournées par quinzaine, d'où plus de kilométrage annuel.

- 1 benne de collecte arrière/latérale, 3 agents ou 1 agent.
- 1 benne de collecte latérale, 1 agent.

61 295 km et 5 582 heures et 16 circuits de collecte fin 2024.

### Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

Pas de modification générale de la fréquence de collecte.

Les mesures alternatives sont :

- La modification des circuits de collecte (fréquence de collecte en C1 partielle).
- La conteneurisation supplémentaire saisonnière.

### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

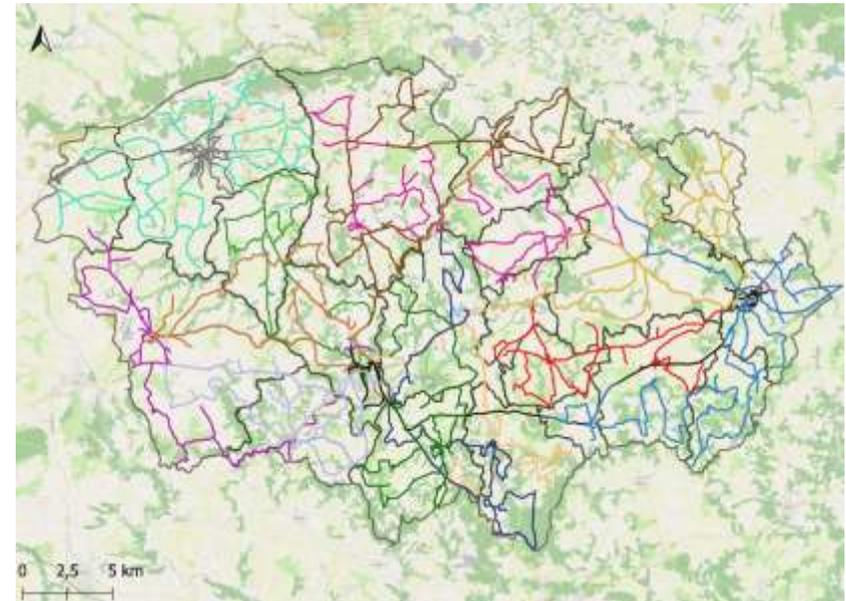
Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point de collecte. Avec l'arrêt de sacs jetables, plusieurs non ménages sollicitent la mise à disposition de bacs « professionnels ».

154 établissements<sup>1</sup> sont identifiés fin 2024 (+30%).

### Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité collecte les emballages légers similaires à ceux des ménages dans les établissements.

La collectivité a défini une limite de service à 12 bacs emballages pour une collecte bimensuelle (CO.5).



<sup>1</sup> Un établissement peut compter plusieurs points de collecte sur le même site.

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DES EMBALLAGES LEGERS

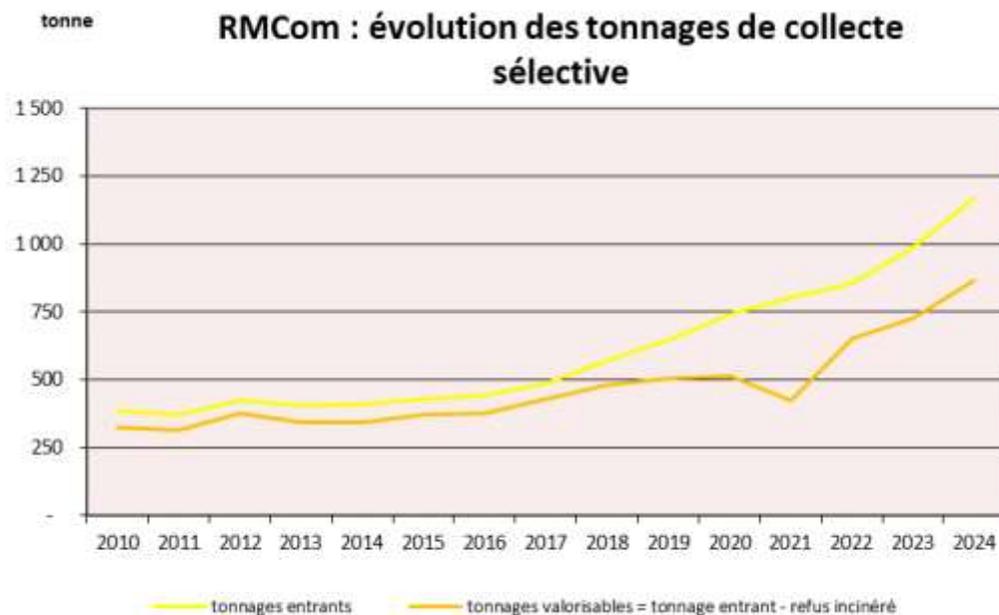
Depuis mars 2018, la collecte sélective comprend tous les emballages plastiques dits d'extension des consignes de tri (pots, barquettes, films d'emballages) en plus des autres emballages déjà collectés (flaconnages, plastiques, cartonnages, emballages métalliques).

Les emballages légers collectés sont : plastiques, métaux, cartons, complexes.

**1171 tonnes de collecte sélective entrante** avant tri, en hausse de 19% par rapport à l'année précédente.

Ratio de tonne entrante par habitant : 46 kg/habitant INSEE SINOE/an, soit 42 kg/habitant DGF/an.

La collecte sélective est acheminée par le véhicule de collecte à un lieu de rechargement sur le territoire pour expédition au centre de tri. Le centre de tri désigné par le SITCOM-MI est le centre de tri GENERIS de KERVAL à Ploufragan qui sous traite la prestation à SOTRAVAL à Plouedern.



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DESSERTE ET COLLECTE DU PAPIER

Desserte en points d'apport volontaire.

Collecte par un prestataire, livraison directe au repreneur à Naizin pour valorisation.

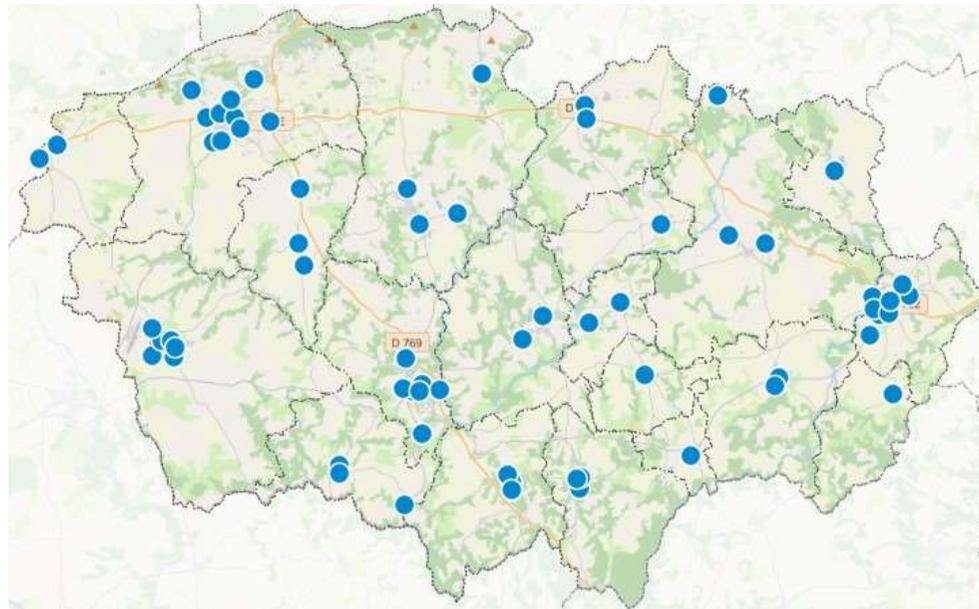
69 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 369 habitants INSEE SINOE ou 1 colonne pour 404 habitants DGF.

Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 602 levées et un taux moyen de remplissage des colonnes de 57%, en légère baisse, probablement en lien avec la baisse des tonnages. Le papier est collecté régulièrement pour éviter l'humidité nuisant à la qualité.

3009 km et 126.5heures de collecte, en baisse en lien avec la baisse des tonnages.

### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point d'apport.



Carte d'implantation des points de collecte des papiers

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DU PAPIER

Papier : journaux, magazines, revues, enveloppes non tramées, papiers de bureaux et autres papiers.

258 tonnes collectées par le service. 19 tonnes de collecte associative via Cellaouate. Les tonnages des collectes associatives ne sont pas tous connus (regroupement avec des associations hors territoire, non communication des données, ...).

Total de collecte connu : **277 tonnes, en baisse**

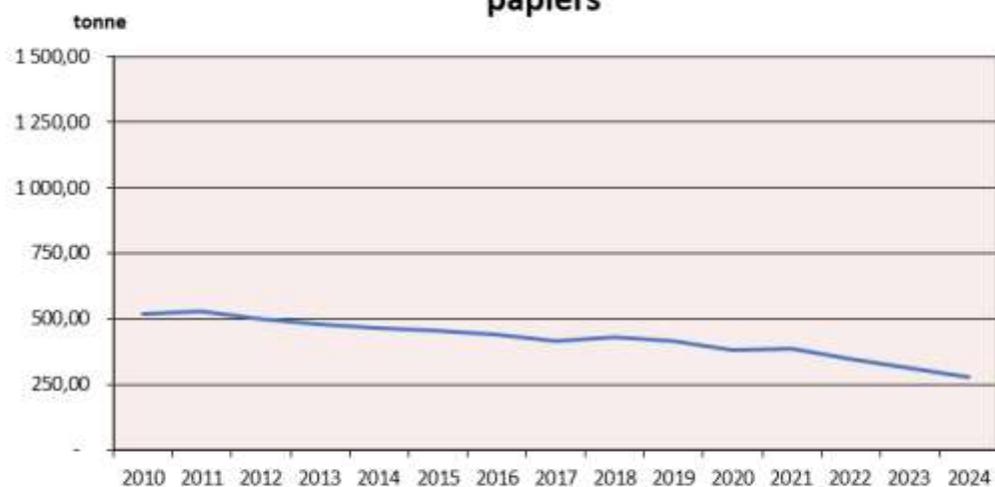
Pas d'observation à la livraison.

Une performance de 11 kg/habitant INSEE SINOE/an et 10 kg/habitant DGF/an.

La baisse des tonnages collectés par la collectivité se poursuit : -46 % comparé à 2010.

Le papier est livré directement en fin de collecte, sans tri, au repreneur Ecofeutre à Naizin (proximité du collecteur).

**RMCom : évolution des tonnages de collecte des papiers**



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DESSERTE ET COLLECTE DU VERRE

Desserte en points d'apport volontaire.

Collecte par un prestataire, stockage dans un silo de RCom au Faouët<sup>2</sup> au centre technique déchets ménagers.

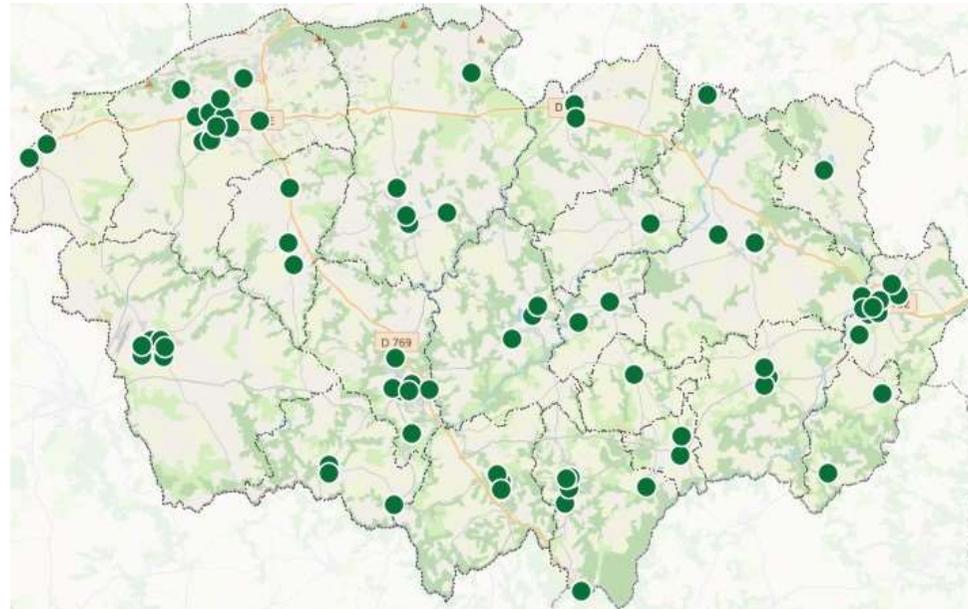
87 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 292 habitants INSEE SINOE ou 1 colonne pour 321 habitants DGF.

Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 1837 levées et un taux moyen de remplissage de 65%, en hausse mais au détriment du service avec de plus en plus de colonnes notées débordantes pendant l'été.

7196 km et 329 heures de collecte (en baisse du fait du service moindre pour un tonnages similaire à l'an passé).

### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point d'apport. 2 non ménages sont équipés de leur propres colonnes qui sont collectées par le service public.



Carte d'implantation des points de collecte du verre

<sup>2</sup> Il existe un silo municipal se substituant à des colonnes à Langonnet

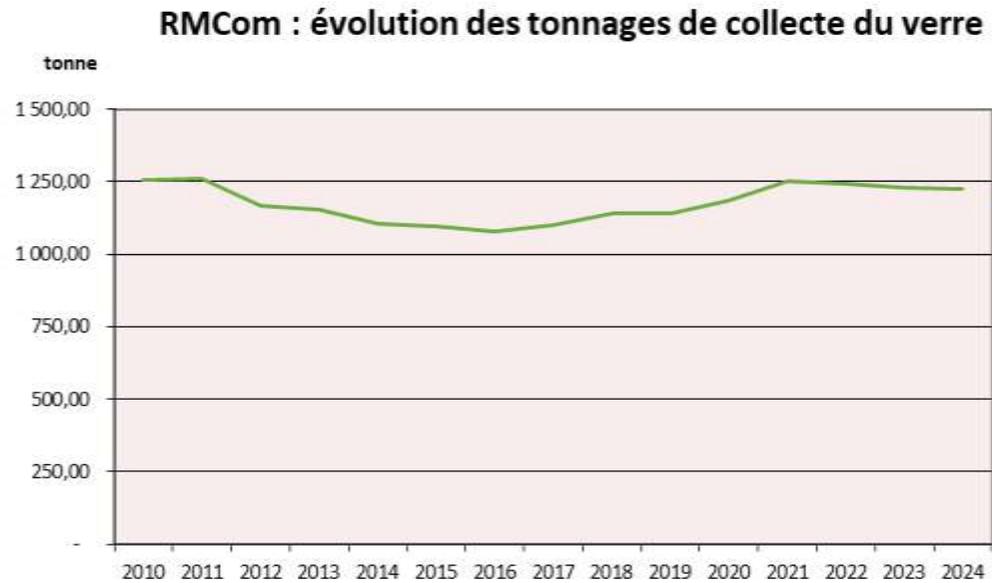
## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DU VERRE

Verre : flaconnages ménagers (bouteilles, pots...).  
1224 tonnes, stable.

Une performance de 48 kg/habitant INSEE SINOE/an et de 44 kg/habitant DGF/an.

La baisse des tonnages est de 2 % en comparaison de 2010.

Le verre collecté dans les colonnes est vidé dans un silo de la collectivité au Faouët. Il est rechargé en semi-remorque pour expédition au repreneur hors région : 44 rechargements durant l'année (intégrant les dépôts du silo municipal de Langonnet).



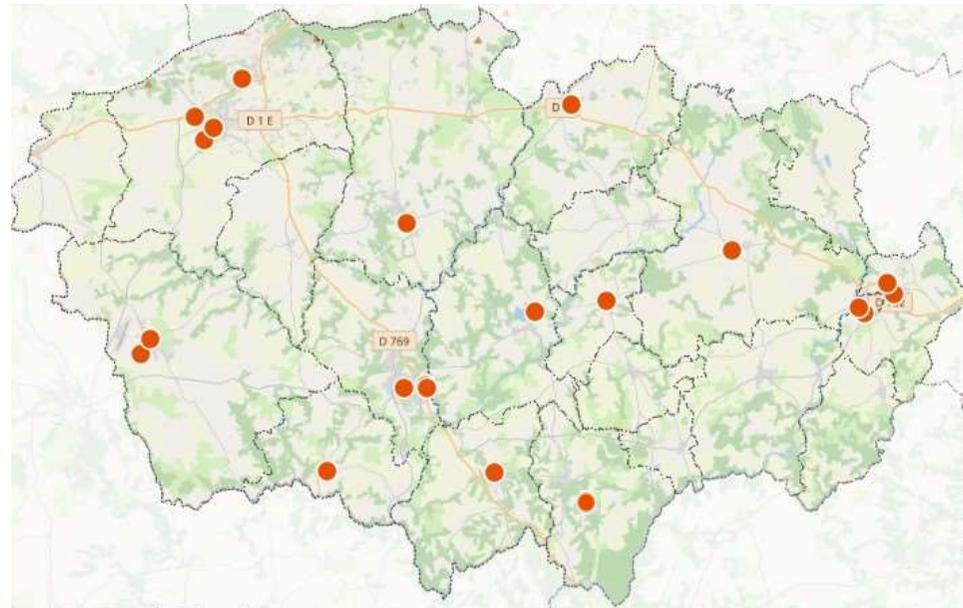
## INDICATEURS TECHNIQUES – COLLECTE ASSOCIATIVE - TEXTILES

L'entreprise d'insertion RETRITEX a installé depuis plusieurs années 15 conteneurs de collecte des textiles dans 12 communes couvrant environ 76% de la population de RMCom au vu des communes équipées.

La Croix Rouge effectue différentes collectes et a des conteneurs à Gourin, Guéméné/Scorff, Le Fauët et Kernascleden.

Le total de textile collecté pour valorisation sur le territoire de RMCom par ces associations est de 42 tonnes par une association et 60 tonnes pour l'autre : total estimé 102 tonnes de collecte textiles. Le ratio est de 4 kg/habitant INSEE SINOE et de 3.7 kg/habitant DGF.

Les textiles sont réutilisés ou transformés pour la fabrication de chiffons ou d'isolants et éventuellement valorisés sous forme énergétique.



Carte d'implantation des points de collecte des textiles et chaussures

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : PRE-COLLECTE ET DESSERTE

Conteneurisation systématique.

### Desserte en bacs de regroupement :

Toutes les zones rurales et 18 des 21 bourgs.

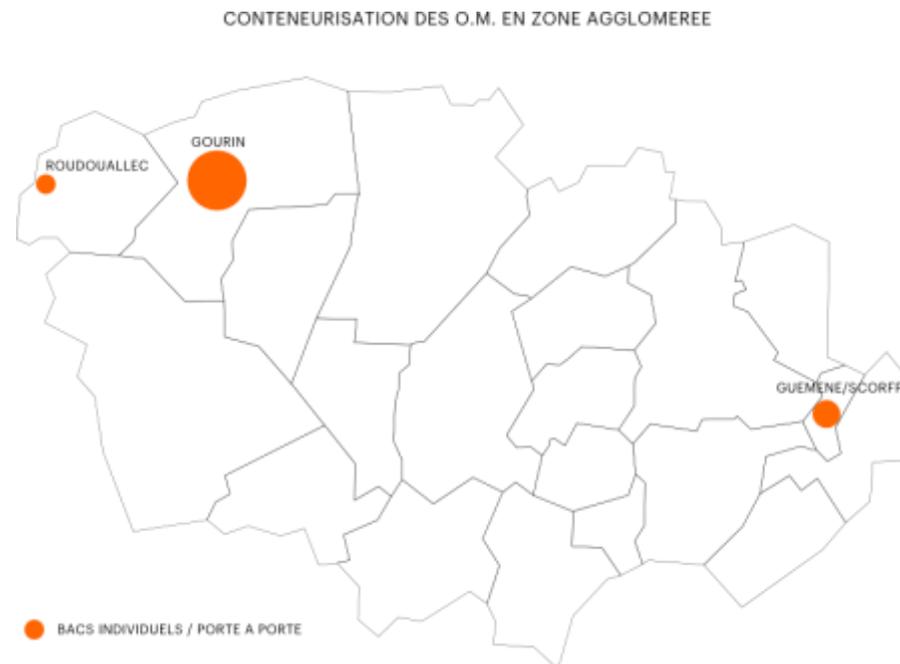
2594 bacs 660 l pour les OMR installées sur le territoire, collectifs.

### Desserte en bacs individuels :

Maintien dans les zones agglomérées antérieurement dotées :  
(Gourin et Roudouallec).

Zone patrimoniale de Guéméné/Scorff

Environ 1900 bacs individuels.



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : COLLECTE

### Moyens de collecte :

1 base de collecte au Faouët.

4 véhicules de collecte :

3 bennes de collecte latérale et 3 agents.

1 benne arrière et 3 agents.

140 545 km et 10769 h de collecte et transfert OMR.



### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point de collecte en bac de regroupement.

Environ 210 non ménages (+20%) disposent de bacs dédiés, du bac individuel au professionnel équipé de 23 bacs roulant 660 l.

En fin de collecte, 2 modalités existent pour le transfert des déchets au centre de traitement : dépose de caissons amovibles repris par le transporteur désigné par le syndicat de traitement ou transport direct par la collectivité jusqu'à l'incinérateur<sup>3</sup>.

Un projet de station de transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective est à l'étude par le SIT TOM-MI.

<sup>3</sup> Pour des raisons techniques il n'y a plus de transport de caissons depuis octobre 2024

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : FREQUENCE DE COLLECTE

### Fréquence de collecte des déchets résiduels auprès des ménages :

20 communes en C1 (1 fois par semaine), environ 94% de la population (dont 2 zones agglomérées collectées en 2 secteurs). 1 commune en C2 (2 fois par semaine) dans la zone agglomérée du Faouët, environ 6% de la population.

### Fréquence de collecte auprès des « gros producteurs » :

La collecte des gros producteurs est réalisée lors de la collecte des ménages.

Les circuits ne sont pas distincts.

Il s'agit d'entreprises, d'établissements publics, de certains points d'apport volontaire :

Collecte 1 fois par semaine (C1), (C2) quand cela existe.

### Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

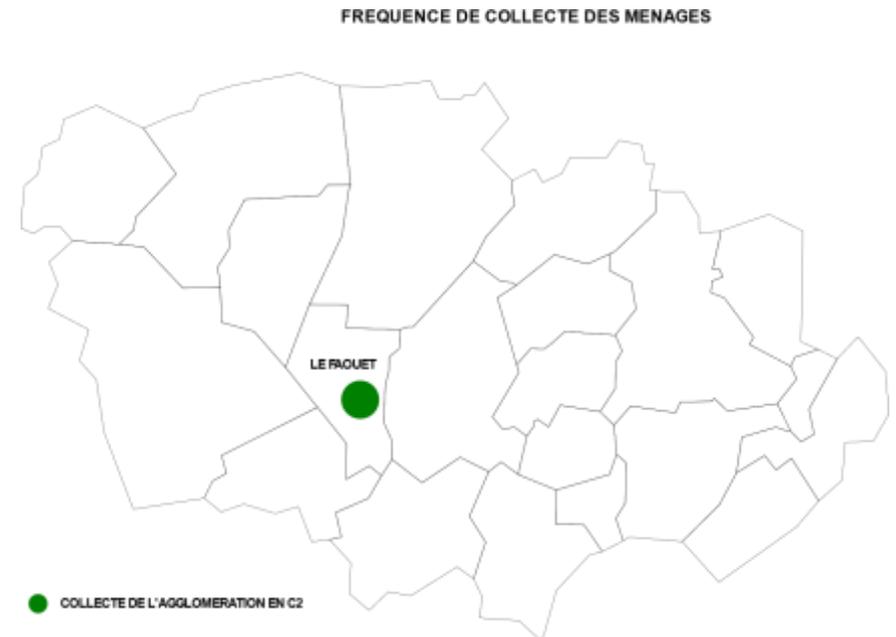
Pas de modification générale de la fréquence de collecte.

Les mesures alternatives sont :

- Modification des circuits de collecte (ponctuellement collecte en C2).
- Conteneurisation supplémentaire temporaire.

### Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité a défini une limite de service à 12 bacs collectés par semaine avec une période d'adaptation de 2 ans à partir de 2024 pour les sites ayant une dotation supérieure.



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

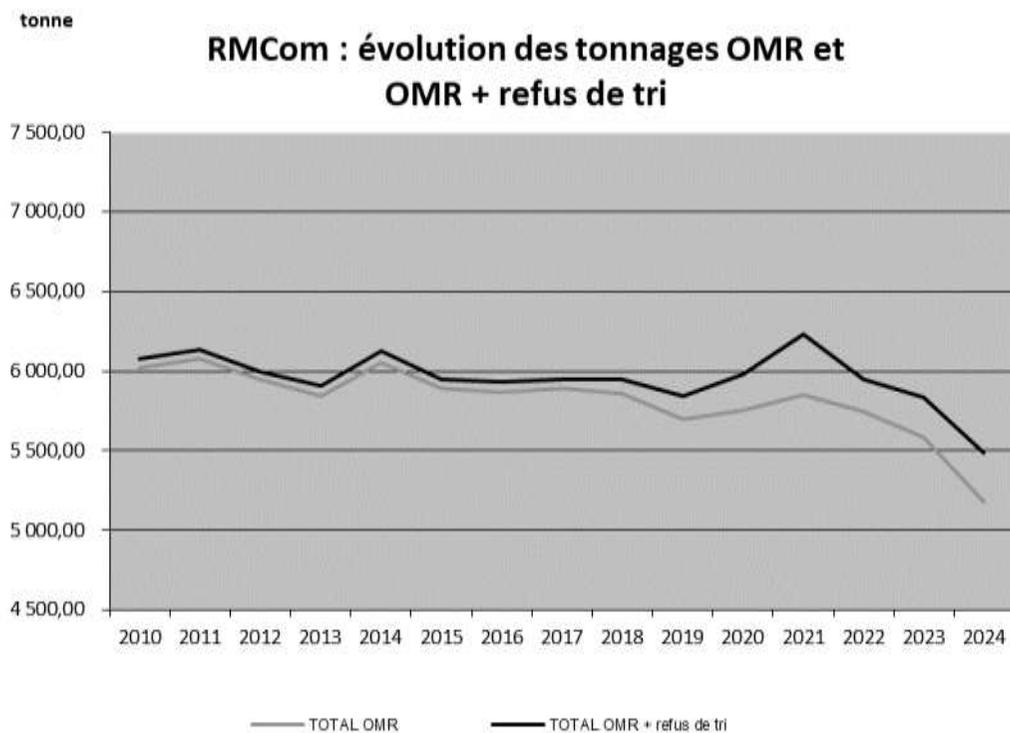
Déchets résiduels

Collecte OMR :	<b>5181 tonnes</b> , 4112 tonnes transportées par RMcom, 1069 tonnes transportées par le Sittom-mi.
Refus de tri incinérés :	308 tonnes
Total	5489 tonnes

En 2021, Il y a eu une erreur sur les refus de tri du centre de tri qui sont destinés à l'incinération. Indépendamment de ce fait, la tendance est à la hausse des indésirables dans les emballages collectés depuis l'extension des consignes de tri et plus récemment de la conteneurisation.

Les tonnages collectés sont en baisse. La production moyenne totale est de 216 kg/habitant INSEE SINOE/an et de 197 kg/habitant DGF/an.

La collecte des OMR est livrée directement en fin de tournée à l'incinérateur lors de collecte en benne arrière ou à caisson fixe. Les caissons amovibles sont déposés et repris par un transporteur du syndicat de traitement.

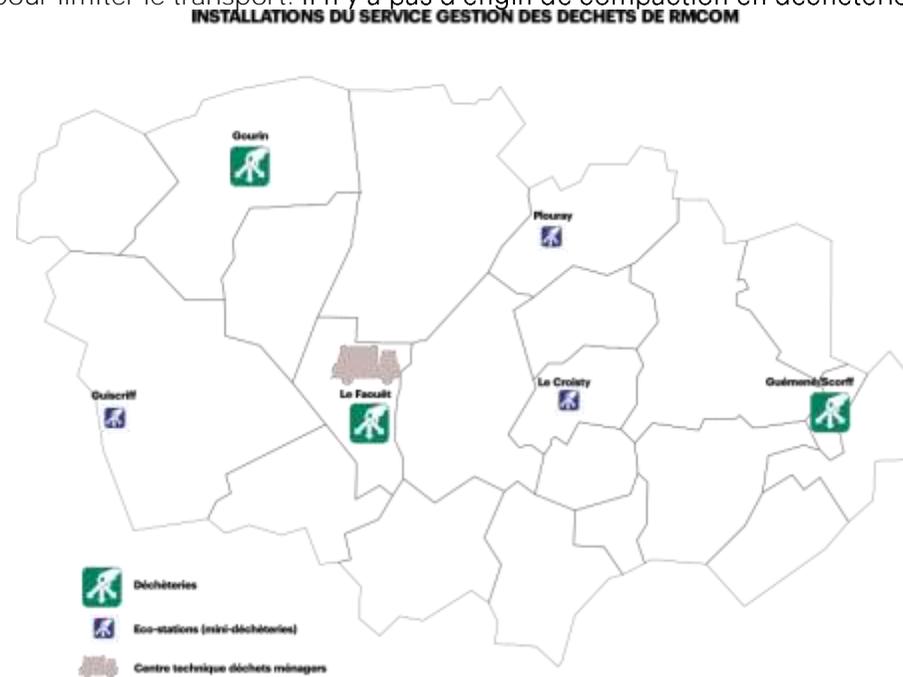


## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : ACTIVITE

### Six déchèteries :

- 3 déchèteries principales : Gourin, Guéméné/Scorff et Le Faouët : 150 762 km (hausse) et 9034 heures pour les rotations des 5 principaux flux, les DDS et le gardiennage.
- 3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guiscriff, Plouray : 27 413 km et 1699 h pour les rotations des principaux flux et le gardiennage.

Une partie des trajets est faite en remorque pour limiter le transport. Il n'y a pas d'engin de compaction en déchèterie pour tasser le contenu des bennes.



## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES

Produits de déchèteries durant l'année :

Encombrants :	2487 tonnes	98 kg/hbt SINOE, 89 kg/hbt DGF	Déchets chimiques	75 tonnes.	3 kg/hbt SINOE, 2.7 kg/hbt DGF
Incinérables :	646 tonnes	25 kg/hbt SINOE, 23 kg/hbt DGF	huiles moteurs	20 tonnes	0.8 kg/hbt SINOE, 0.7 kg/hbt DGF
Végétaux :	2069 tonnes	81 kg/hbt SINOE, 74 kg/hbt DGF	huiles végétales	3 tonnes	0.1 kg/hbt SINOE, 0.1 kg/hbt DGF
Gravats :	1446 tonnes	57 kg/hbt SINOE, 52 kg/hbt DGF	Polystyrène	6.4 tonnes	} 0.45 kg/hbt SINOE, 0.41 kg/hbt DGF
Bois AB :	1048 tonnes	41 kg/hbt SINOE, 37 kg/hbt DGF	Piles	3 tonnes.	
Métaux :	610 tonnes	24 kg/hbt SINOE, 21 kg/hbt DGF	Lampes et néons	1.5 tonnes.	
DEEE :	281 tonnes	11 kg/hbt SINOE, 10 kg/hbt DGF	Cartouches d'impression	0.5 tonnes	
Cartons :	192 tonnes	8 kg/hbt SINOE, 7 kg/hbt DGF	Plastiques souples	non pesé	

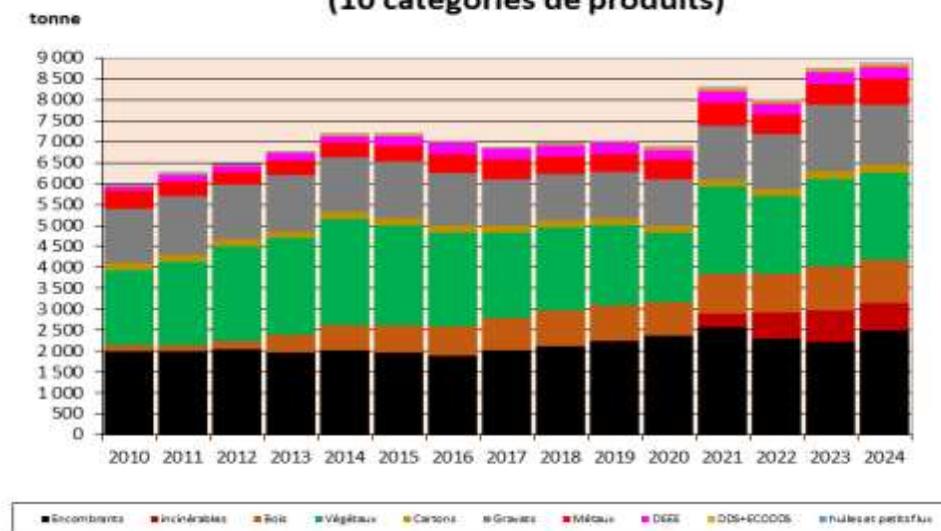
Même s'ils sont présents, papier, verre, emballages légers en sacs, textiles et objets réutilisables ne sont pas comptabilisés en flux de déchèteries.

**8889 tonnes** collectées, hausse à un niveau jamais atteint.

La production est de 350 kg/habitant INSEE SINOE/an et 318 kg/habitant DGF/an.

Les tonnages ont augmenté de 47% par rapport à 2010 et augmenté de 1.5% en 1 an.

**RMCom : évolution des tonnages par type de déchets  
(10 catégories de produits)**



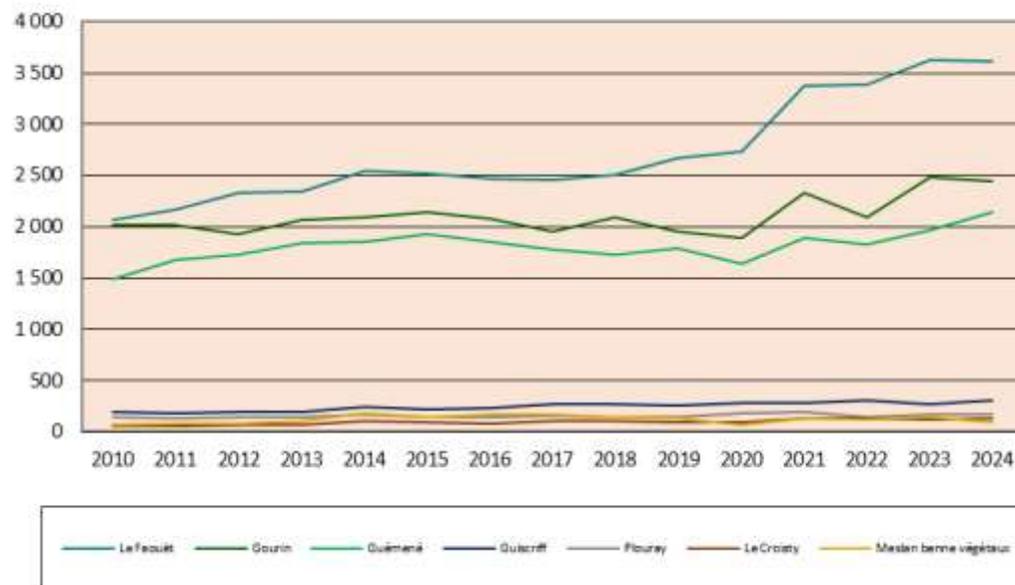
## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE

Tonnages cumulés : nombre de catégories selon règlement intérieur des déchèteries.

Le Faouët :	3 615 tonnes + 87 t de végétaux de Meslan	42 % des apports
Gourin :	2 441 tonnes	28 % des apports
Guémené/Scorff :	2 141 tonnes.	24 % des apports
Guiscriff :	307 tonnes.	3 % des apports
Plouray :	170 tonnes.	2 % des apports
Le Croisty :	128 tonnes.	1 % des apports

Les déchèteries regroupent 92 % des apports. Les tonnages de déchèteries sont en augmentation dans les 1 des 3 principales déchèteries. Ce qui peut être le reflet d'une dynamique de population dans le secteur ou d'un « tourisme » des déchets lié à une adaptation aux conditions dans la collectivité voisine.

**RMCom: évolution des tonnages par déchèteries**

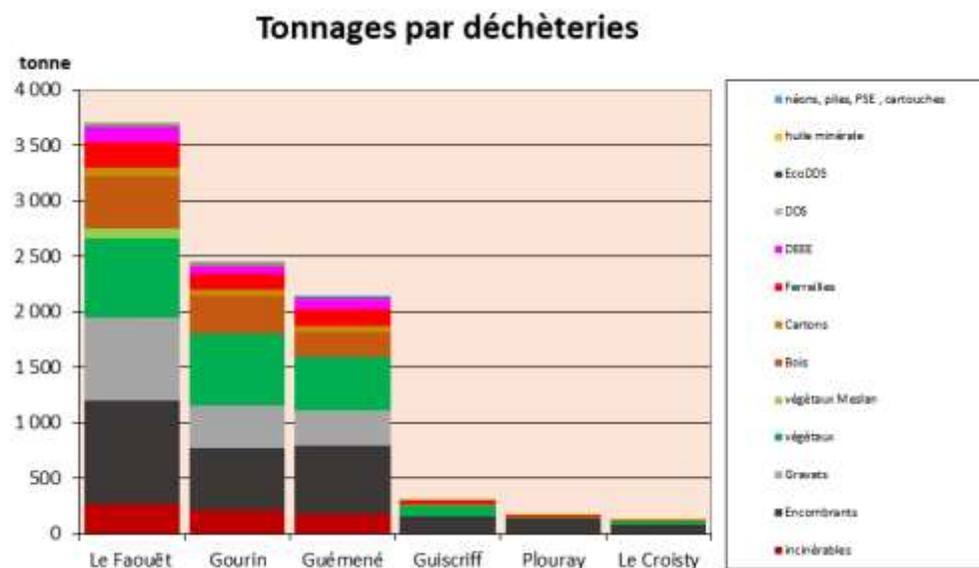


## INDICATEURS TECHNIQUES – DECHETERIES : DETAIL DES TONNAGES PAR SITE

La déchèterie la plus productive est celle du Fauouët, pour les principaux produits.

tonnages 2024	incombrants	incinérable	Gravats	végétaux	débris Mes	Bois	Cartons	Ferrailles	DEEE	DDS	EcoDDS	huile minérale	les végétaux	néons	pires	PSE	cartouches	TOTAL
Le Fauouët	940	263	745	711	88	480	73	235	124	13	16	7	1,5	0,6	2,0	2,6	0,2	3 702
Gourin	569	205	385	641		344	59	140	68	11	10	5	0,6	0,3	0,4	1,9	0,2	2 441
Guémené	614	177	317	486		223	50	156	89	11	11	3	0,7	0,6	0,6	1,9	0,1	2 141
Guiscriff	160			94			10	38		4		2	0,1					307
Plouray	130			11				27				2						170
Le Croisty	74			38				15				1						128
<b>Total</b>	<b>2 487</b>	<b>646</b>	<b>1 447</b>	<b>1 981</b>	<b>88</b>	<b>1 048</b>	<b>192</b>	<b>610</b>	<b>281</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>2,9</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>6,4</b>	<b>0,5</b>	<b>8 889</b>

Le taux de valorisation des produits est de 53% en déchèteries (en baisse), et de 20% en éco-station du fait de la non séparation de différents flux.



## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : FREQUENTATION

Une visite est le passage d'un usager dans une déchèterie. Le comptage des fréquentations est manuel.

82 523 visites ont été comptées, correspondant à 3.3 visites/habitant INSEE/an ou 3 visites/habitant DGF/an, en légère progression. La déchèterie du Faouët fait face à des périodes de saturation sur certains flux (tout venant notamment).

Le poids moyen par visite est de 108 kg (gravats compris).

Site	heures annuelles d'ouverture	visites comptées	% du total des visites	nombre moyen annuel de passage par heure d'ouverture.
Le Faouët :	1374 heures d'ouverture	32 817 visites.	40% de visites	24 visites par heure d'ouverture.
Gourin :	1374 heures d'ouverture	24 202 visites.	29% de visites	18 visites par heure d'ouverture.
Guémené :	1374 heures d'ouverture	20 641 visites.	25% de visites	15 visites par heure d'ouverture.
Guiscriff :	354 heures d'ouverture	2 317 visites.	2.8% de visites	6 visites par heure d'ouverture.
Plouray :	354 heures d'ouverture	1 504 visites.	1.8% de visites	4 visites par heure d'ouverture.
Le Croisty :	156 heures d'ouverture	1054 visites.	1.3% de visites	7 visites par heure d'ouverture.

### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Dans les 3 déchèteries principales, sur base déclarative, 2.3% des visites sont des entreprises et 0.6% des établissements publics. Il n'y a pas de contrôle d'accès.



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : EVOLUTION DES FLUX PAR MODE DE COLLECTE

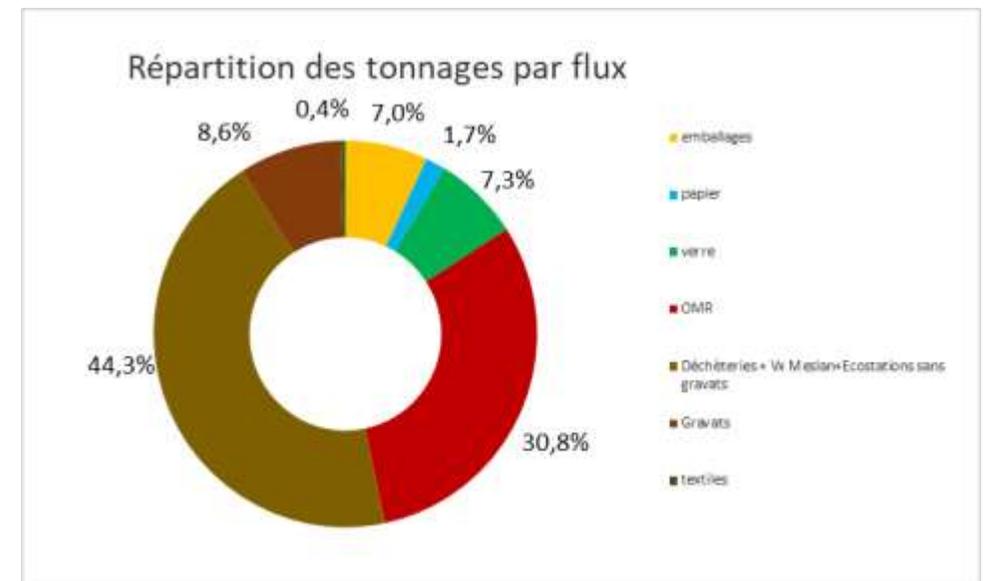
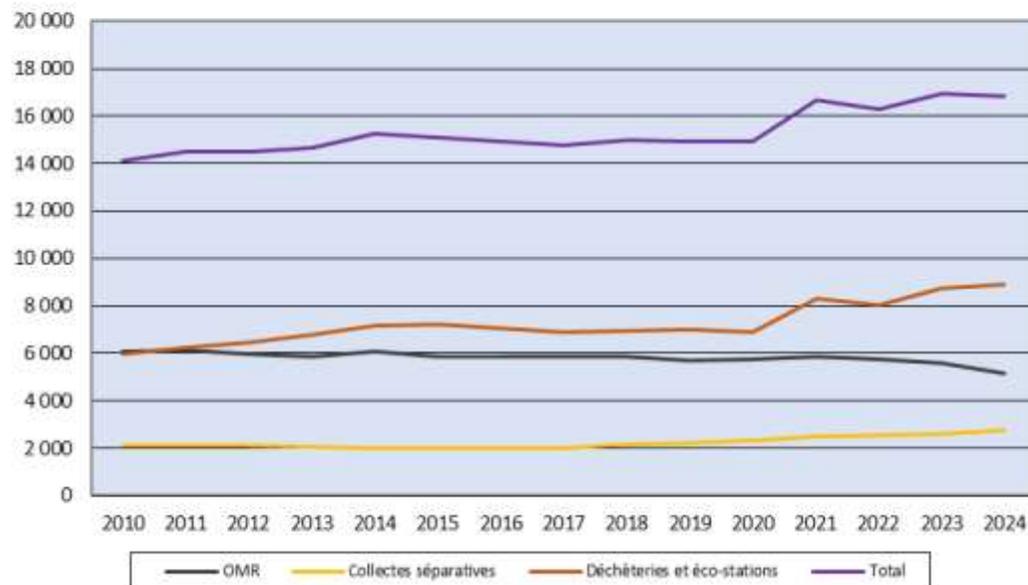
Les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sont de **16 815 tonnes**, en baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente.

Les tonnages des collectes associatives (textiles, papier) connues sont inclus. Les tonnages de prévention liés à Récup'R, faisant l'objet d'un réemploi, ne sont pas comptés.

Les tonnages OMR baissent sensiblement -7.9% mais sont presque compensées par les hausses des collectes séparées (+5.2%) et des apports en déchèterie (+1.4%) qui en 2024 n'augmentent que modérément. Ces derniers représentent la moitié des tonnages gérés par la collectivité.

Depuis 2010, la hausse des tonnages des déchets ménagers et assimilés est de 19%, essentiellement via les déchèteries. La production par habitant INSEE SINOE est de 661 kg et de 602 kg/habitant DGF.

**RMCom : évolution des collectes**

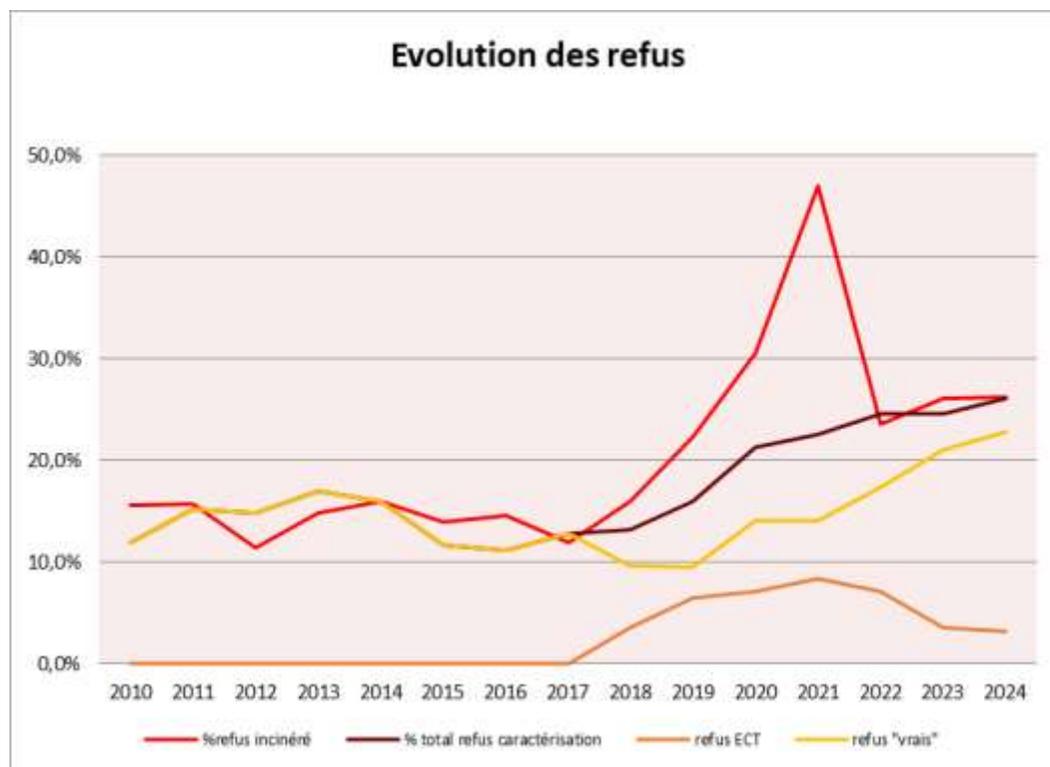


## INDICATEURS TECHNIQUES – TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS : QUALITE DE TRI

Les produits de la collecte sélective sont expédiés au centre de tri où les emballages sont triés par matières valorisables. L'ensemble des produits y compris les non valorisables est caractérisé par échantillonnage une à 2 fois par mois. Les communes étant équipées de bacs de collecte, le pré-tri en collecte n'est donc plus possible.

Avec l'extension des consignes de tri (ECT), la part de refus augmente beaucoup, la collecte est sale et contient d'autres objets que des emballages. Le pourcentage moyen annuel de refus sur table de caractérisation est de 26% en 2024. Une part des refus sont classés en refus ambigus. Ce sont des emballages à trier mais sans valorisation matière et donc passés en refus destinés à l'incinération. En fin d'année la qualité du tri s'est nettement dégradée.

Le pic de l'année 2021 est une erreur d'imputation, en cours de correction, qui fausse les données. Durant l'année 2024, 308 tonnes, soit 26% des tonnages entrants, sont des refus orientés vers l'incinération. Ces refus sont un coût supplémentaire pour la collectivité.



## INDICATEURS TECHNIQUES – TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS : PERFORMANCES DE VALORISATION

Les tonnages apportés en 2024 représentent 1171 tonnes. Le stock de produits restant fin 2023 était de 32 tonnes, soit un total de 1203 tonnes provenant de RMCom présents en centre de tri. En 2024, 1192 tonnes ont été traitées.

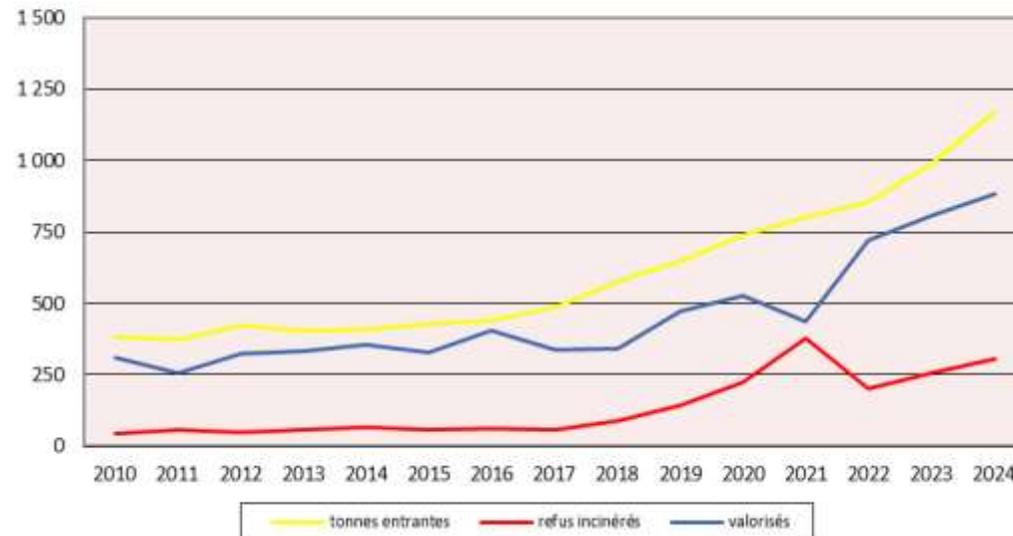
- Les refus de tri expédiés sont de 308 tonnes
- La fraction valorisée est de 886 tonnes, c'est-à-dire issue de la collecte des emballages et réceptionnée par les filières de valorisation matière. Ce tonnage est important car il conditionne les soutiens de l'éco-organisme CITEO.

Elle est composée de la façon suivante :

- Les plastiques : 264 tonnes, 30% des produits valorisés
- Les métaux : 86 tonnes, 10% des produits valorisés
- Les fibreux : cartons, briques, éventuels journaux revues magazines (JRM) présents et « gros de magasins » : 535 tonnes, 60%.

Fin 2024, le stock restant est nul (fin de contrat).

**RMCom: emballages légers, tonnes collectées, valorisées et refus**



## INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : TYPE ET LIEUX DE TRAITEMENT PAR FLUX DE DECHETS

### Ordures ménagères résiduelles :

Incineration à l'UVE de Pontivy (SITCOM-MI), valorisation vapeur, recyclage des mâchefers. Le rapport annuel du SITCOM-MI, à sa publication, peut être consulté sur le site internet [www.sittommi.fr](http://www.sittommi.fr).

### Collectes séparatives :

Valorisation matière des emballages auprès des filières retenues par le SITCOM-MI, hors région. Le tri est fait au centre de tri de SOTRAVAL via un marché avec Suez.

Valorisation matière locale des papiers (ECOFEUTRE à Naizin).

Préparation de CSR en vue d'une valorisation énergétique des refus de tri sur l'unité de KERVALL à Ploufragan.

### Déchèteries :

Enfouissement des gravats sans valorisation en ISDI (Suez à Gueltas).

Enfouissement des encombrants sans valorisation en ISDND (Suez à Gueltas).

Incineration des tout venants incinérables en UVE (SIRCOB à Carhaix)

Compostage des déchets verts (Suez Organique/ETA diverses dans le 22 et 56).

Valorisation matière après mise en balle du carton (PAPREC à Briec de l'Odét).

Valorisation matière des métaux (GUYOT à Kervignac, regroupement pour broyage).

Valorisation matière et énergétique du bois (HD service à Loudéac).

Valorisation matière pour l'essentiel des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : filières Ecosystèmes

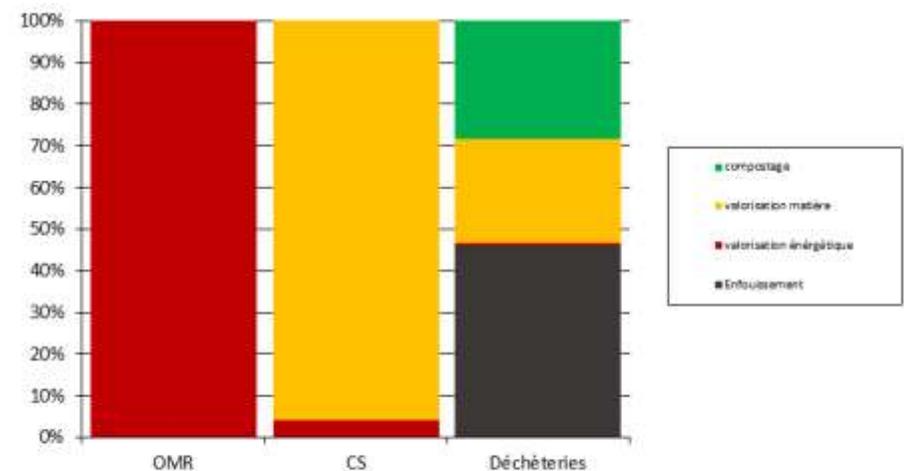
Valorisation énergétique pour la majeure partie des déchets diffus spécifiques (DDS) via TRIADIS à Saint Jacques de la Lande

Régénération des huiles via le collecteur Chimirec.

Petits flux, valorisation matière :

- o Piles (COREPILE),
- o Lampes et néons (Ecosystèmes),
- o Cartouches d'encre (LVL),
- o PSE (KNAUFF)
- o Films plastiques : PAPREC à Briec de l'Odét

RMCom : type de traitement par flux de déchets



## INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : EVOLUTION DES FILIERES DE TRAITEMENT

**Evolution en 2024** : une baisse de la valorisation énergétique (OMR et incinérables).

38 % de valorisation matière : recyclage et compostage : 6276 tonnes.

39 % de valorisation énergétique : 6629 tonnes.

23 % d'enfouissement (gravats inclus) : 3934 tonnes.

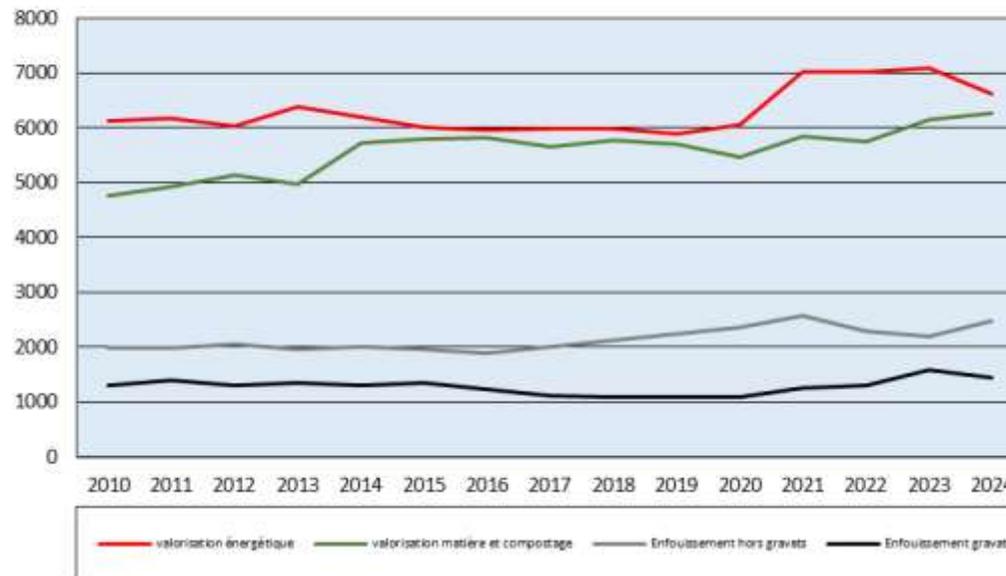
La valorisation matière augmente selon les apports de végétaux (ce qui n'est pas souhaitable, la gestion à la parcelle étant à privilégier).

La valorisation énergétique diminue du fait de la baisse des incinérables de déchèteries et des OMR.

L'**enfouissement** du tout-venant progresse de nouveau, en corrélation, avec la baisse de l'**incinérable**. De nouvelles filières de valorisation et la promotion des REP devrait amener à faire baisser ce flux.

77 % des déchets collectés connaissent une forme de valorisation (matière ou énergétique).

**RM Com: évolution entre filières de traitement**



INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : SYNTHÈSES - REPARTITION PAR FILIERES DE TRAITEMENT



**PREVENTION** : COMPOSTAGE A DOMICILE : 229 t (estimation basse sur base de 24kg/hbt/an)

RECUP'R : 81 t



**COLLECTE** : 16 814 t

OM : 5 181 t

COLLECTES SEPARATIVES : 2 744 t

DECHETERIES : 8 889 t

661 kg/hbt INSEESINOE/an

204 kg/hbt INSEE SINOE/an

108 kg/hbt INSEE SINOE/an

350 kg/hbt INSEE SINOE/an

602 kg/hbt DGF/an

186 kg/hbt DGF/an

98 kg/hbt DGF/an

319 kg/hbt DGF/an

Variation des ratio / année précédente (-7%)

(-7%)

(+5%)

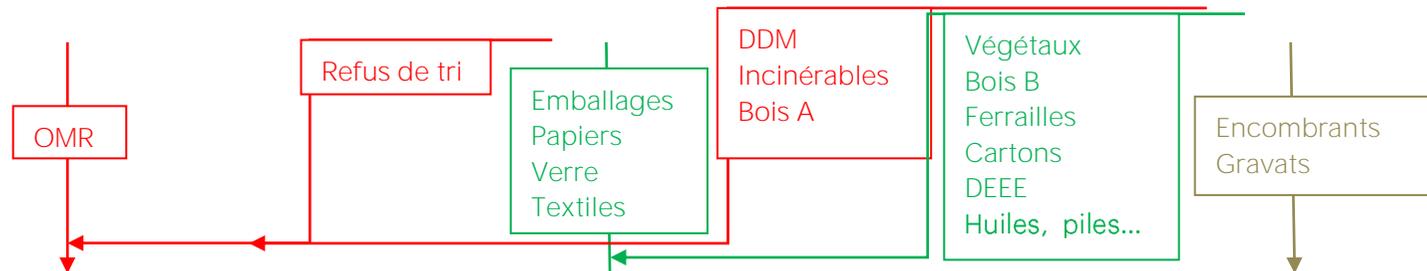
(+1%)

Répartition de l'année

31% des déchets

16% des déchets

53% des déchets



**TRAITEMENT** : 16 839 t

Valorisation énergétique : 6 629t

Valorisation matière : 6 276t

Enfouissement : 3 934 t

662 kg/hbt INSEE SINOE/an

261 kg/hbt INSEE SINOE/an

253 kg/hbt INSEE SINOE/an

155 kg/hbt INSEE SINOE/an

603 kg/hbt DGF/an

238 kg/hbt DGF/an

225 kg/hbt DGF/an

141 kg/hbt DGF/an

Variation des ratio / année précédente baisse

baisse

hausse (valorisation)

hausse

Répartition de l'année

39.5% des déchets

37% des déchets

23.5% des déchets

Chaleur, vapeur ou électricité

mâchefers

REFIOM

biogaz

lixiviats

déchets ultimes

## POSITION DE LA COLLECTIVITE : PERFORMANCE MOYENNE PAR HABITANT DGF (kg/an)

Année	RMCom 2010	RMCom 2024	Sittom-mi	Bretagne 2023	Objectif ex PDND
Population (habitants)	29 623	27 908	185 789	Bretagne rurale :	
Déchets ménagers et assimilés (tonnes)	14 173	16 814		échantillon trop petit	
Performance moyenne par habitant (kg/an) par flux de déchets (tonnes entrantes)				non exploitable	
Ordures ménagères	203	186	150	196	173-183 kg /an/habitant DGF
Verre	42	44	50	56	46-47 kg /an/ habitant DGF
Propre et sec (sacs jaunes et papier)	30	52	60	60	48-54 kg /an/ habitant DGF
Textiles	?	4			
Déchèteries	201	319		300	187 kg /an/ habitant DGF
Dont gravats	44	52		?	67 kg /an/ habitant DGF
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>603</b>		<b>656</b>	<b>538 kg /an/ habitant DGF</b>

## OBJECTIFS NATIONAUX EN 2025 PAR RAPPORT A 2010 ET RESULTAT RMCOM EN 2024

- 10% de déchets ménagers et assimilés	+ 19%
- 50% de déchets enfouis	+36% (avec gravats)
+ 65% de déchets avec valorisation matière et organique	+ 32%

La répartition par flux diverge des objectifs :

- **Collecte d'ordures ménagères résiduelles**, en baisse mais plus élevée que les objectifs, la plus élevée du SITTOM-MI (moyenne 150kg/hbt)
  - Collectes sélectives : verre, papier, emballages, textiles. Une forte hausse depuis l'extension des consignes de tri et la conteneurisation de proximité. Vraisemblablement, la collecte sélective progresse également car il y a plus d'emballages mis sur le marché, ce que traduit le ratio régional.
  - Flux de déchèteries hors gravats supérieurs aux objectifs du plan avec une hausse persistante des tonnages d'encombrants dont une partie est désormais valorisé par incinération. La part des végétaux varie selon la météo de l'année. Les plus fortes progressions sont en déchèteries.
- Les actions de prévention contribuent à la diminution des OMR et des apports en déchèteries, notamment les biodéchets : restes alimentaires et végétaux, bien que l'impact soit difficilement quantifiable. L'augmentation constante des encombrants non valorisés depuis 2016 est préoccupante, des modalités de tri plus poussées avec la création de nouvelles filières de valorisation (REP) et des actions de prévention en amont du passage en déchèterie sont à développer ainsi que l'action de l'agent d'accueil, l'organisation et les modalités d'accès aux sites.
  - Il n'y a pas de distinction des déchets des non ménages qui utilisent le service. Les limites de service et l'instauration de la redevance spéciale devraient permettre d'améliorer la prise en charge des déchets des professionnels, les inciter au tri et à la réduction des déchets.

## INDICATEURS FINANCIERS : MODALITE D'EXPLOITATION DU SERVICE

### Marchés de prestations :

1 443 137 €

32% des dépenses

+8% par rapport à l'an passé (essentiellement les déchèteries)

- Exploitation, transport, traitement des déchèteries et éco-stations.
- Collecte du verre et du papier.

### Contribution au Sittom-mi :

1 479 505 €

33% des dépenses.

+48% par rapport à l'an passé (tonnages CS, décalage et forte hausse tarif OMR)

- Incinération des déchets résiduels et refus de tri.
- Transport et tri des emballages légers.

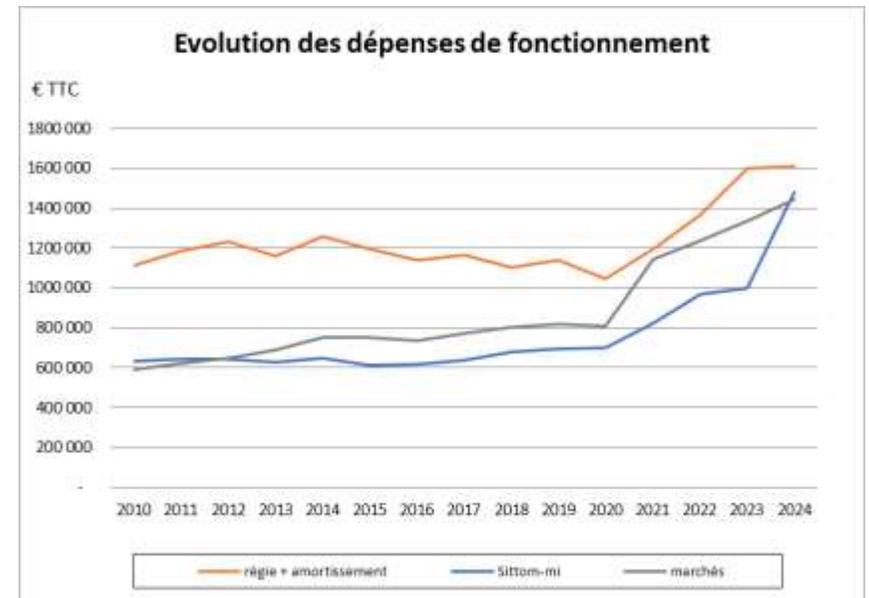
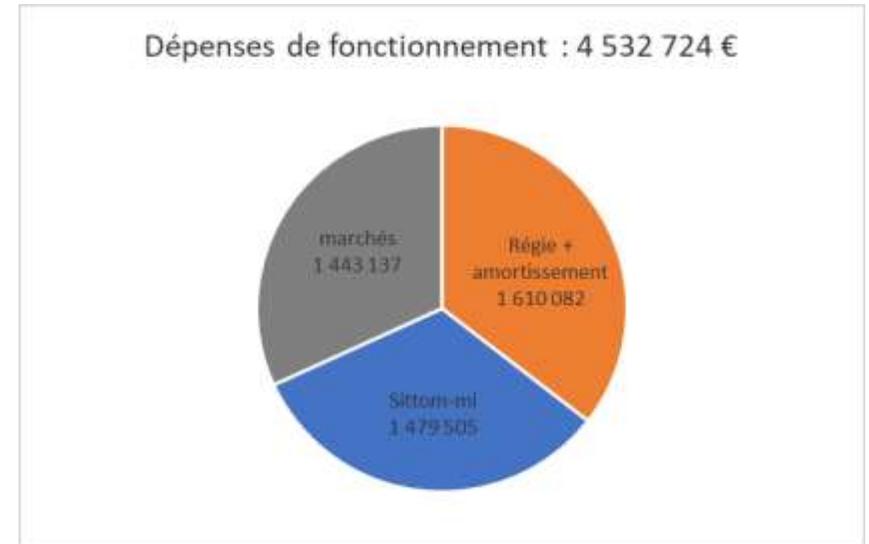
### Régie :

1 210 662 € hors amortissement, 1 610 082 € amortissements compris

36 % des dépenses

+0.8 % par rapport à l'an passé

- Collecte et transfert pour part des ordures ménagères résiduelles.
- Collecte sélective et transfert des emballages légers.
- Services communs, communication, qualité du tri, prévention des déchets, économie circulaire
- Prise en charge et gardiennage des mini-déchèteries.
- Amortissements des matériels et installations



## INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR DES ENTREPRISES EN 2024

Collecte du verre et du papier :	61 755 € TTC	fin de marché : 03/2026
Haut de quai de déchèterie :	183 233 € TTC	fin de marché : 03/2026
Transport des déchèteries et éco-stations :	449 587 € TTC	fin de marché : 06/2026
Traitement des produits de déchèteries et éco-stations :	611 669 € TTC	fin de marché : 03/2026
Traitement des DDS et huiles :	66 126 € TTC	fin de marché : 03/2026

## INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR LE SYNDICAT DE TRAITEMENT EN 2024

Traitement des ordures ménagères :	860 222 € TTC
Tri de la collecte sélective (12 mois) :	436 601 € TTC

## INDICATEURS FINANCIERS : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DECHETS

- Chapitre 11 : véhicules avec amortissement	537 431 € TTC
- Chapitre 11 : autres charges courantes + amortissement CT, contenants, mobilier, ...	273 276 € TTC
- Chapitre 12 : personnel	799 375 € TTC

### Amortissement des biens.

En 2024 les biens sont amortis prorata temporis et non plus au 01/01 de l'année N+1

- Le centre technique déchets ménagers est amorti sur 20 ans : 71 259 €.
- Les contenants de collecte (bacs, colonnes) et des divers équipements de déchèteries (caissons de mini-déchèteries, abris à polystyrènes, cages de tri, collecteurs d'huiles minérales usagées, conteneurs pour les DEEE, les DDS et la recyclerie, les garde-corps, la signalétique, le mobilier, divers matériels, ...) sont amortis sur 5 ans : 187 455 €. Augmentation sensible du fait du programme de conteneurisation de la collecte des emballages.
- Les déchèteries ne sont pas amorties. Cependant, certains équipements de déchèteries sont amortis au compte « autres installations et matériels » ainsi que les frais d'études pour travaux.
- La durée d'amortissement a évolué 7 ans puis 5 ans à partir de 2012 puis de nouveau 7 ans à partir de 2020 : 211 965 €. L'objectif est de renouveler régulièrement les véhicules de collecte pour avoir un montant stable d'investissement et d'amortissement des équipements récurrents.

## INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 7212 du CA.

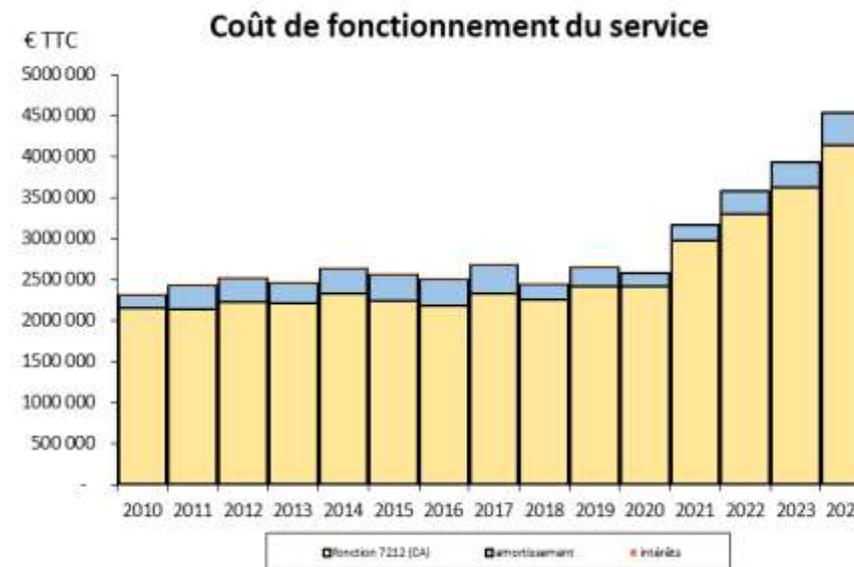
- Dépenses courantes (régie, Sittom-mi, prestataires) : 4 133 304 €.
- Amortissement : 399 420 €. Seules les déchèteries ne sont pas amorties.

Il n'y a plus de dépenses d'intérêts d'emprunt.

La variation globale du budget est de +15% par rapport à l'année précédente.

- Hausse des prestations en déchèteries : évolution des indices, hausse des tonnages onéreux en déchèteries.
- Hausses des tonnages CS, des prix de transport de la CS et de traitement des OMR.
- Régie : amortissements supplémentaires (nouvelle BOM, bacs CS).

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 532 724 € TTC**  
 +95% DEPUIS 2010  
 178 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.  
 162 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.  
 270 € LA TONNE



## INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

Précollecte	Conteneurs de collecte (renouvellement, conteneurs CS) et immobilisateurs	295 603 €
Collecte	BOM	330 804 €
Déchèterie	Fin étude Schéma territorial début MOE le Faouët	55 234 €
Prévention	composteurs et signalétique	51 527 €
<b>Investissements de l'année en € TTC :</b>		<b>733 167 €</b>

Il n'y a plus d'emprunts en cours.

27 946 € de reprise de subvention sont affectées au service (études et travaux en déchèteries).

## INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 7212 du CA.

La taxe ordures ménagères (78%) :

3 752 744 € (+15%)

Evolution des bases fiscales, modification du taux en 2024.

Recettes diverses (6%) :

298 174 €, en hausse (+121%)

Des remboursements sur rémunération, quelques produits exceptionnels, l'amortissement de subventions, des pénalités sur marché, des aides aux études et à l'emploi.

Recettes de valorisation, soutiens des filières (16%) :

746 251 €, (+34%)

décalage partiel des soutiens, plus de recette du fait des tonnages d'emballages triés croissants  
Rachat des ferrailles en hausse et soutiens des REP (emballages, DEEE, mobilier) stables.

Financement sans contribution du budget général.

Instauration d'une redevance spéciale pour les plus gros producteurs, qui sera facturée en 2025.

**RECETTE DE FONCTIONNEMENT : 4 797 168 €, en hausse**  
**UN TAUX DE TEOM à 14% augmentation de 1.4% en 2024, montant : +41% DEPUIS 2010.**

Des recettes de valorisation en augmentation depuis 2010 : +108%

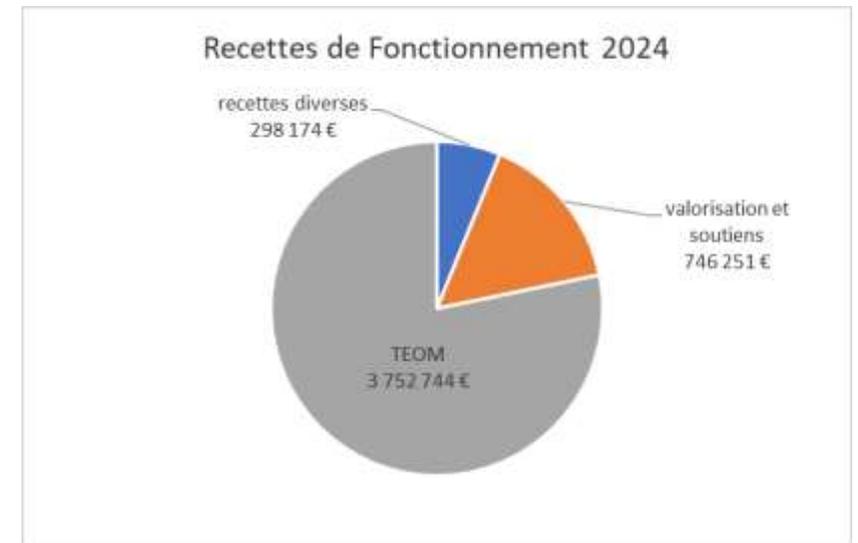
En moyenne :

**148 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.**

**134 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.**

## INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Uniquement les amortissements en opération d'ordre : 399 420 €.



## INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES PRODUITS DE VALORISATION

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement possible.

Rachat du papier, des emballages via le Sittom-mi :	128 101 €	Titulaire du Contrat REP : Sittom-mi
Rachat des produits de déchèteries :	67 943 €	Fin de contrat : 12/2025 sinon REP
Vente d'énergie produite par les installations du SITTOM-MI		englobé dans le tarif d'incinération
Rachats plastiques bacs PEHD déclassés	762 €	

## INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES SOUTIENS

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement parfois important.

Soutien CITEO emballages et papier via le Sittom-mi :	271 550 €	Titulaire du Contrat REP : Sittom-mi
Soutien ECO-SYSTEME / OCADEEEE :	14 593 €	Titulaire du Contrat REP : RMCom
Soutien ECO-MOBILIER	27 409 €	Titulaire du Contrat REP : RMCom
Soutien ECO-DDS	1384 €	Titulaire du Contrat REP : RMCom
Subvention aide aux postes (solde TER, biodéchets)	98 375 €	
Subventions de fonctionnement aux études : Ademe, Région	22 940 €	Matériauthèque, déchèterie

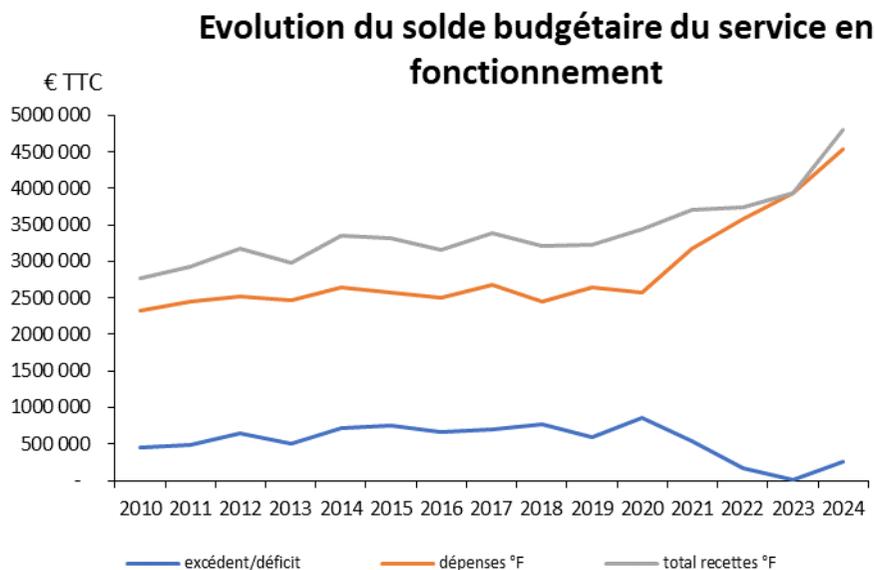
## INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES PARTICIPATIONS DES USAGERS ET REDEVABLES

Participation pour mise à disposition de composteurs	3 297 €
Redevances « Pro » en déchèteries	239 €
Location colonne fêtes	312 €
Remboursement casse ou perte de bacs	0 €

## EVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS : FONCTIONNEMENT

En 2024, les charges de fonctionnement sont couvertes par les produits. Ceci laisse un excédent de 264 544 €, soit 5.8% des dépenses de fonctionnement du CA, pour financer les investissements.

La TEOM ne suffit pas à couvrir les dépenses de fonctionnement du service, les recettes de valorisation et les recettes diverses sont nécessaires pour parvenir à l'équilibre.



## EVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS : INVESTISSEMENT

En 2024, la couverture des charges par les produits en investissement est largement déficitaire : -361 114 €. Les recettes d'investissement sont uniquement des opérations d'ordre. Les dépenses d'investissement réelles sont principalement des achats de bacs, le paiement de la BOM et des frais d'étude avant travaux pour les déchèteries.

## EVOLUTION GLABALE DES CHARGES ET DES PRODUITS DE LA FONCTION 7212

En 2024, le résultat, fonctionnement + investissement, de la fonction 7212 est négatif : -65740 €. Le budget général est donc intervenu pour combler le déficit et permettre les investissements.

## INDICATEURS FINANCIERS : COMPTACOUT - COUTS COMPLETS ET COUTS AIDES

En cours d'élaboration

## BILAN 2024

### PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- Poursuite du plan d'action de gestion de proximité des biodéchets.
- Travail auprès des entreprises concernées par la limite de service et la redevance spéciale (phase 1), moyen de réduire les déchets des non ménages.
- Vacance partielle durant l'année sur le poste de coordinatrice de prévention avec un décalage dans l'élaboration du PLPDMA. Cependant une série d'actions ont été menées durant l'année.

### COLLECTES

- La baisse des tonnages d'ordures ménagères se poursuit.
- Les tonnages de collecte sélective progressent toujours.
- La conteneurisation sur l'ensemble du territoire s'est achevée en octobre 2024 ainsi que l'arrêt de la fourniture de sacs jetables remplacés par des sacs cabas réutilisables.
- Le taux d'indésirables refusés au centre de tri et éliminés avec les ordures ménagères se stabilise à un niveau élevé (26%), ce qui représente du volume de collecte perturbateur et un coût non négligeable pour la collectivité.
- Début de la pose d'immobilisateurs de bacs de collecte sélective (prise au vent).

### DECHETERIES

- En déchèteries, les tonnages, augmentent à un niveau jamais atteint, preuve de l'appropriation par la population de ces outils.
- La fraction du tout-venant augmente. Ceci est pénalisant tant techniquement par rapport aux objectifs de valorisation inscrits dans la loi AGEC que financièrement du fait du coût élevé de traitement des encombrants qui vont encore croître ( TGAP et de la raréfaction des exutoires).
- Les tonnages et les fréquentations ont fortement augmenté depuis 2010, les plus fortes progressions étant notées sur la déchèterie du Faouët qui représente 42% du total des flux de déchèteries. Du fait de l'exiguïté des sites, le tri supplémentaire de nouveaux produits à extraire des encombrants ou la mise en place de collecte de matériaux pris en charge par des éco-organismes ne sont guère possibles malgré leurs intérêt environnemental et financier. Les déchèteries connaissent des épisodes de saturation (benne pleine avant la fin de journée, encombrement de la plateforme, ...).

### INVESTISSEMENTS

- Les principaux investissements de 2024 sont l'achat de conteneurs pour le nouveau schéma de collecte des emballages et d'une BOM en renouvellement. Ces investissements sont réalisés sans emprunts, en autofinancement.

### BUDGET

- Le solde budgétaire de la fonction 7212 au compte administratif est négatif. Le coût du service croît alors même que la collectivité va devoir faire face à des dépenses supplémentaires et à un programme de travaux important en déchèteries dans les années à venir.
- Le coût du service n'est pas couvert par le montant de TEOM. Les autres produits, variables selon les années mais de tendance croissante, permettent encore en 2024 le maintien de l'autofinancement avec une faible participation du budget général.
- Les éléments de comptabilité analytique donneront des pistes d'évolution pour un service à coût maîtrisé.

## PROJETS 2025 ET PERSPECTIVES

Une démarche de projet de territoire est engagée depuis 2021, les projets structurants retenus sont en **gras coloré**.

### PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Généralisation du tri à la source des biodéchets : suite du programme 2023-2026.**
- Redevance spéciale : préparation de la phase 2 abaissement du seuil RS à 4 bacs.
- Limite de service : travail auprès des entreprises concernées par l'échéance du 31/12/2025.
- Approbation du second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : 2025-2029.

### COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Achat d'une BOM latérale et réception de la BOM achetée en 2024.
- Test d'une collecte ordures ménagères par quinzaine (CO.5) sur l'est du territoire.
- Faisabilité de la construction d'une station de transfert par le Sittom-mi sur un autre site de RMCom.

### COLLECTE SELECTIVE

- Réflexions sur l'adaptation des collectes de proximité : collecte en bacs en hypercentre ?
- Réflexions sur l'adaptation des collectes de proximité : collecte en apport volontaire du carton (appel à projet CITEO).
- Actions correctives sur la qualité du tri, en lien avec le Sittom-mi.

### DECHETERIES

- **Début des études de maîtrise d'œuvre et lancement des travaux de la déchèterie du Fauët.**
- Préparer les signatures de contrat REP en lien avec l'évolution des déchèteries.

### TRANSVERSAL

- Poursuite de l'intégration logicielle pour la gestion des collectes et des plannings.
- Mise à jour du règlement de collecte.
- Recherche d'optimisation interne et externes : sources d'économies et de recettes nouvelles.
- Approfondissement des collaborations interservices (prévention, communication, technique, services à la population, Récup'r, économie, ...).

## Glossaire

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

ALESI : association lanestérienne d'entraide sociale immédiate.

AV : Apport volontaire, mode de collecte dans lequel le contenant de collecte de grosse capacité est mis à disposition du public sur la voirie.

Bas de quai : plateforme inférieure en déchèterie où sont stockées les bennes de collecte, uniquement accessible au transporteur pour échange et transport des bennes.

BOM : benne à ordures ménagères.

C0.5, C1, C2... : fréquence de collecte une semaine sur 2, fréquence de collecte une fois par semaine, fréquence de collecte deux fois par semaine

CA : compte administratif.

Caractérisation : échantillon d'un flux de déchets séparé en ses différentes fractions à fins de connaissance sur la composition des flux dans le but de mener des actions d'amélioration ou de déterminer la répartition des tonnages vers les différents exutoires.

CD 56 : conseil départemental du Morbihan.

CDD : contrat à durée déterminée.

CDDI : contrat à durée déterminée d'insertion .

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

CS : collecte sélective, collecte séparée de certains flux de déchets recyclables en vue de leur valorisation (par exemple emballages légers, papiers, verre).

CSR : combustible solide de récupération.

DDS : déchets diffus spécifiques (anciennement déchets dangereux des ménages).

Déchèterie : lieu clos, gardienné, où les usagers peuvent déposer de manière séparée des déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

DGF : dotation globale de fonctionnement.

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques.

DMA : déchets ménagers et assimilés.

Eco-station : appelée aussi mini-déchèterie, site de proximité en complément du réseau des déchèteries fonctionnant sur les mêmes principes mais avec des horaires et un nombre de flux beaucoup plus limités

ETP : équivalent temps plein.

Encombrants : Déchets de l'activité domestique des ménages qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères et ne font pas l'objet d'une filière de valorisation locale.

FCO : formation continue obligatoire à la sécurité (chauffeurs poids lourds).

Fonction 7212 : rubrique de la comptabilité fonctionnelle suivant la nomenclature M57 correspondant aux services de « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Haut de quai : plateforme supérieure accessible aux usagers en déchèterie.

Hbt : habitant.

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement.

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques.

ISDI : installation de stockage des déchets inertes.

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux.

JRM : journaux-revues-magazines.

Mâchefers : résidus solides d'incinération, utilisables en sous couche routière selon leur degré de maturation vérifié par analyse.

OMR : ordures ménagères résiduelles : déchets des ménages de petit volume ne pouvant être recyclés.

PAV : point d'apport volontaire (OMR, CS, Verre, JRM).

PEHD : polyéthylène haute densité.

PDDND : plan départemental des déchets non dangereux (devenu caduc au transfert de compétence à la région qui a élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets).

PRPGD : plan régional de prévention et gestion des déchets.

PR : point de regroupement, mode de collecte dans lequel le contenant de proximité est mis à disposition du public pour la collecte des sacs fermés d'OMR ou de CS.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.

RMCom : roi Morvan communauté.

SDD : soutien au développement durable (volet du contrat CITEO).

SIRCOB : syndicat intercommunal de répurcation du centre ouest Bretagne.

SITTOM-MI : syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur.

T1, T2, ... : trimestre 1, trimestre 2, ...

TC : temps complet.

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Transfert : transport des déchets en fin de collecte avec rupture de charge jusqu'au lieu de traitement.

UVE : unité de valorisation énergétique.